

PETITS AMÉNAGEMENTS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE À PORT-AU-PRINCE

*Des gouvernances « en communs » pour améliorer
l'accès aux aménagements urbains ?*



LES CARNETS FAIRE COMMUN sont issus du programme de recherche-action Communs et gouvernances partagées initié par le Gret en 2019. Le programme ouvre un espace apprenant pour formuler, tester et documenter, dans le cadre de projets de développement, des approches par les communs capables de susciter et de faciliter des dynamiques de gouvernances partagées pour une gestion durable et équitable des ressources, services ou territoires. Comment créer les conditions de l'action collective et de l'apprentissage collectif ? Comment promouvoir des dispositifs de gouvernance partagée au sein desquels les citoyens usagers ont un réel pouvoir de décision et de contrôle sur les questions qui les concernent, aux côtés des pouvoirs publics et du secteur privé ? Comment réfléchir à la posture d'opérateur de développement, comment penser la stratégie d'intervention, quelles méthodes de facilitation choisir ? Comment utiliser l'outil projet de l'aide publique au développement pour accompagner ces processus de transformations sociales dans la durée ?

Dans la lignée de la collection Cahier projet, la série Carnet Faire commun, au format court et facile d'accès, partage des apprentissages opérationnels tirés d'expériences concrètes dans des géographies variées. Ils visent à enrichir la réflexion et la palette de références des praticiens et décideurs politiques soucieux de promouvoir des formes d'organisation sociale et de gouvernance partagée « en communs ».

PETITS AMÉNAGEMENTS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE À PORT-AU-PRINCE

*Des gouvernances « en communs » pour améliorer l'accès
aux aménagements urbains ?*

Rédactrice : Marion Osmont

Coordination : Marilou Gilbert

Auteurs : Célia Daoui, Remsly Desravines, Fanatis Saint-Sauveur

Contributeur : Jean-François Kibler

Édition : Marie Camus, Véronique Beldame

Responsables éditoriaux : Charline Rangé, Marie Camus

Composition intérieure : Nancy Cossin

Photographies : © Gret, sauf mention contraire

© Éditions du Gret, 2025

Pour citer cet ouvrage : Gilbert M. (dir.), Daoui C., Desravines R., Saint-Sauveur F. (2025), *Petits aménagements en maîtrise d'ouvrage communautaire à Port-au-Prince : des gouvernances « en communs » pour améliorer l'accès aux aménagements urbains ?* Nogent-sur-Marne, Éditions du Gret, 68 p., Carnet Faire commun, n° 7.

Licence Creative Commons



SOMMAIRE

Sigles et acronymes	5
L'approche par les communs	7
Introduction	11
PARTIE 1. LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR PALLIER LES DÉFICITS DE LA GOUVERNANCE URBAINE	13
À Port-au-Prince, une gouvernance défaillante face à des vulnérabilités croissantes	13
Une initiative de gouvernance partagée associant la société civile et les habitants dans la section communale de Turgeau	15
PARTIE 2. VERS UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DES AMÉNAGEMENTS « EN COMMUNS »	19
Faciliter une planification territoriale concertée (mars-novembre 2017)	19
Un fonds d'appui pour renforcer les capacités des OSC en maîtrise d'ouvrage communautaire (novembre 2017-avril 2019)	25
Promouvoir une gouvernance « en communs » des aménagements (mai 2019-juillet 2020)	27
Les aménagements deux ans après la fin du projet (juillet 2022)	34
PARTIE 3. L'APPROCHE PAR LES COMMUNS EN PRATIQUE	37
Une grille pour analyser l'organisation sociale autour des aménagements	37
Des schémas de gouvernance à la mise en place de comités de gestion	46
Maîtrise d'ouvrage communautaire et approche par les communs	51

PARTIE 4. QUELS APPRENTISSAGES POUR UNE APPROCHE PAR LES COMMUNS ?	57
Deux approches différentes mais complémentaires	57
Une grille d'analyse <i>ad hoc</i> pour faciliter la construction d'une gouvernance partagée	58
Des schémas de gouvernance partagée qui évoluent dans la pratique	58
Une expérience originale de communs imbriqués, de l'aménagement au territoire	59
PARTIE 5. PERSPECTIVES	61
Poursuivre l'accompagnement des communs imbriqués sur le territoire de Turgeau	61
Des marchés gérés en communs	62
Glossaire	63
Bibliographie	67

SIGLES ET ACRONYMES

ANAP	Agence nationale des aires protégées
ASEC	Assemblée de la section communale
CASEC	Conseil d'administration de la section communale
FJH	Fondation J'aime Haïti
GCDN	Groupe des cadres pour le développement des Nippes
GRASDES	Groupe d'appui solidaire pour le développement économique et social
ONHACOD	Organisation nationale des Haïtiens courageux pour le développement
OSC	Organisation de la société civile
PASCAL-DT	Projet d'appui à la société civile et à l'autorité locale pour le développement de Turgeau

L'APPROCHE PAR LES COMMUNS

Nos choix de société sont majoritairement opérés par la **puissance publique** (nationale et décentralisée), dont on attend qu'elle défende l'intérêt général, et par le **secteur privé** (entreprises et fondations), jugé plus efficace d'un point de vue managérial. Directement et indirectement, tous deux monopolisent les espaces de gouvernance, c'est-à-dire là où se prennent les décisions. Ils mobilisent un modèle de société bâti sur la compétition et la loi du plus fort, la propriété publique ou privée exclusive, une régulation par le marché et par l'État, et différentes formes de contrôle des comportements des populations.

Ces modèles de gouvernance État-privé **peinent souvent à garantir la justice sociale et environnementale**. Les écosystèmes se dégradent, la biodiversité s'érode, le climat se dérègle, accentuant les inégalités sociales. Au Nord comme au Sud, les services essentiels, tels que l'accès à l'eau potable ou à l'énergie, sous maîtrise d'ouvrage publique associée ou non à des opérateurs privés en délégation de service public, restent par exemple inaccessibles à une large population pauvre peu solvable. De même, les schémas d'urbanisation ou de gouvernance des aires protégées, décidés par les pouvoirs publics ou privés, ont du mal à conjuguer préservation de l'environnement et inclusion des populations précaires qui en dépendent. L'incapacité des systèmes de gouvernance actuels à relever les défis sociaux et environnementaux croissants engendre une défiance des citoyens à l'égard des institutions, dans lesquelles ils ne se reconnaissent plus. Cette situation génère de l'insécurité sociopolitique, qui menace la paix.

Ce tableau, qui force le trait à dessein, souhaite souligner **l'urgence d'explorer des façons de dépasser ce paradigme de gouvernance État-privé**. Cette prise de conscience s'exprime notamment à travers l'objectif de développement durable n° 16 (ODD), qui cible la mise en place d'institutions exemplaires et de dispositifs de prises de décision inclusifs¹. Un enjeu de taille pour l'aide publique au développement.

Le mouvement des **communs**, multiforme et en plein essor depuis sa renaissance dans les années 80 avec les travaux de la politologue Elinor Ostrom², ouvre le champ des possibles. Le concept de commun offre un puissant référentiel d'organisation sociale, que l'on peut décrire comme un ensemble d'acteurs, interdépendants et directement concernés par un enjeu commun, qui décide de s'engager dans une action collective pour construire ensemble une gouvernance partagée. Celle-ci définit et met en œuvre, dans le cadre d'un

1. « Cible 16.6 – Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux » et « Cible 16.7 – Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions », Nations unies, « 16 Paix, justice et institutions efficaces », Objectifs de développement durable [consulté le 3 mai 2022], <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice/>

2. Dont la publication la plus connue est *Governing the commons: the evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press, 1990.

processus d'apprentissage collectif continu, des règles d'accès et d'usage jugées équitables, qui garantissent la durabilité sociale, économique et environnementale de l'objet du commun (voir figure 1 ci-contre).

Le Gret est convaincu que des formes de gouvernance partagée « en communs » sont plus à même d'assurer justice sociale et écologique pour plusieurs raisons. Elles permettent par exemple une (ré-) appropriation des pouvoirs de décision et de contrôle par les citoyens aux côtés de la puissance publique et du secteur privé. Elles entretiennent également des dynamiques d'action et d'apprentissage collectifs sur les façons de définir et de faire évoluer les règles à respecter, ce qui est source d'adaptation et de résilience. Enfin, elles reconnaissent des faisceaux de droits différenciés et inclusifs (accès, prélèvement, gestion, etc.) et mobilisent les leviers de la coopération et du « faire commun » pour construire la société de demain.

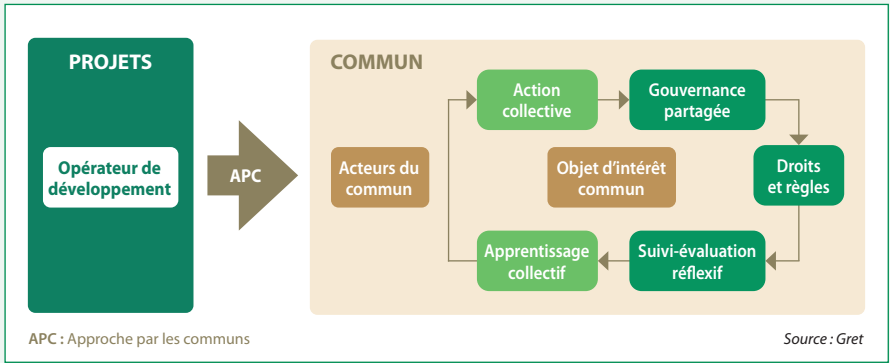
De telles formes d'organisation sociale, à inventer et à construire, sont susceptibles d'être mieux à même de répondre aux ODD et aux enjeux et défis ciblés par l'aide publique au développement.

Le Gret propose de développer une **approche par les communs** qui puisse être adoptée et déclinée par les opérateurs de développement qui souhaiteraient promouvoir de telles formes d'organisation sociale dans le cadre de leurs interventions (voir figure 1 ci-contre). Mise en œuvre dans le cadre de projets de développement, une approche par les communs puise dans le corpus théorique des communs pour promouvoir et accompagner des dynamiques d'organisation sociale et de construction de gouvernance partagée « en communs » autour d'enjeux de ressources, de services ou de territoires. Ainsi, l'approche par les communs recouvre tout ce qu'un opérateur peut mettre en œuvre dans le cadre d'un projet pour notamment :

- révéler les interdépendances entre acteurs et les défis communs qu'ils partagent ;
- motiver l'action collective des acteurs concernés à s'engager dans la recherche et la mise en œuvre de solutions, ensemble ;
- favoriser une représentation équitable des acteurs dans le dispositif de gouvernance partagée ;
- inciter les acteurs à inscrire leur action dans une logique d'apprentissage collectif notamment fondée sur un système de suivi réflexif interne.

Cette initiative du Gret souhaite contribuer et s'inspirer des mouvements des communs, de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Elle cible explicitement le renforcement de la société civile, l'émancipation citoyenne et la démocratie. Sa spécificité est de porter, sur des interventions conduites dans le cadre de l'aide publique au développement, un environnement à la fois privilégié et contraint. Elle rejoint des réflexions engagées par l'Agence française de développement (AFD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), tout en apportant une contribution additionnelle à l'opérationnalisation d'une approche par les communs dans le cadre de projets de développement ciblant des enjeux liés aux ressources naturelles, aux services et aux territoires.

Figure 1 : L'APPROCHE PAR LES COMMUNS



L'approche par les communs dont il est question ici n'est pas la panacée. Au-delà de l'effet de mode qui risque de la reléguer au rang de simple slogan, mot-valise ou modèle voyageur³, elle cherche, modestement, à favoriser l'exploration d'autres façons de faire société et de gouverner, localement et de façon plus large, pour davantage de justice sociale et environnementale.

L'approche par les communs nous invite à faire un pas de côté pour porter le regard sur les enjeux de gouvernance, et aussi sur la façon dont nous conduisons les projets de développement. Ni recette, ni méthode, elle est une façon d'orienter nos interventions, de lire les situations d'action, de conduire nos actions et de penser notre posture de facilitateur engagé. La meilleure façon d'appréhender à quoi ressemble opérationnellement une approche par les communs est d'en repérer les déclinaisons dans le cadre d'actions concrètes... et, mieux encore, de l'expérimenter soi-même.

Dans le cadre du programme Communs et gouvernances partagées, le Gret formule et expérimente une approche par les communs dans des géographies et des contextes divers avec une ambition opérationnelle et méthodologique. L'enjeu du programme est de réfléchir à l'opérationnalisation d'une approche par les communs, concrètement, dans la pratique. Les expériences conduites dans le cadre des projets fournissent des enseignements tirant leurs origines de contextes variés et de situations d'action diverses autour d'enjeux de communs diversifiés. La capitalisation de ces expériences, ciblée sur la gouvernance et l'approche par les communs, a pour but d'enrichir la réflexion et la palette de références des praticiens et décideurs politiques soucieux de promouvoir des formes d'organisation sociale et de gouvernance partagée inspirées des communs. ●

3. « Toute intervention institutionnelle standardisée [...], en vue de produire un quelconque changement social, et qui repose sur un "mécanisme" et des "dispositifs" [...] censés avoir des propriétés intrinsèques permettant d'induire ce changement dans des contextes de mise en œuvre variés », Olivier de Sardan J.-P. (2021), p. 26.



*Vue du parc du Canapé-Vert depuis l'avenue Panaméricaine,
reliant Piéton-Ville et Port-au-Prince (juin 2017)*

Introduction

Ce carnet Faire commun relate les quatre années d'accompagnement par le Gret des acteurs publics et de la société civile en Haïti pour planifier, concevoir et mettre en œuvre une trentaine de petits projets d'aménagements urbains dans les quartiers précaires de la section communale de Turgeau à Port-au-Prince.

Depuis les années 1990, le Gret développe son expertise sur les questions urbaines, en particulier dans l'accompagnement des acteurs du secteur de l'eau potable dans les quartiers précaires de la capitale. Après le séisme de 2010, il investit les secteurs de l'aménagement urbain et du logement, ainsi que ceux de l'assainissement et de la gestion des déchets. Il adopte notamment une méthodologie d'appui à la maîtrise d'ouvrage communautaire qui confie aux organisations de la société civile (OSC) la mise en œuvre de microprojets d'aménagement, d'accès aux services ou de protection/restauration des ressources naturelles, en collaboration avec les autorités locales.

De 2017 à 2020, dans le cadre du Projet d'appui à la société civile et à l'autorité locale pour le développement de Turgeau (Pascal-DT) cofinancé par l'Union européenne, le Gret accompagne les OSC et le conseil d'administration de la section communale (Casec) de Turgeau dans la planification territoriale participative, puis la conduite de microprojets conçus en maîtrise d'ouvrage communautaire. L'objectif est de renforcer la capacité d'action des OSC et du Casec ainsi que leur aptitude à coopérer et à dialoguer au service du développement local, et de favoriser la participation des habitants du quartier à certaines étapes des microprojets. Ceux-ci concernent l'aménagement d'espaces publics, d'une source d'eau ou encore de réservoirs de collecte d'eau pluviale.

La maîtrise d'ouvrage communautaire ne garantit pas pour autant l'équité d'accès aux aménagements ni leur durabilité, et ces derniers pourraient à terme être accaparés par certains usagers ou certaines catégories d'acteurs au détriment des autres. En expérimentant à partir de 2019 une approche par les communs dans le cadre du programme Communs et gouvernances partagées, l'équipe du projet Pascal-DT aide ainsi les acteurs à formuler des schémas de gouvernance partagée pour six des trente aménagements urbains réalisés en maîtrise d'ouvrage communautaire.

Cette expérimentation a pour but d'observer si une gouvernance « en communs » autour des aménagements impliquant les habitants, les OSC et les autorités locales permet d'en assurer un accès et un usage au plus grand nombre, ainsi qu'une gestion plus durable. L'approche consiste à impulser autour de l'objet du commun (l'aménagement) une dynamique de concertation entre tous les acteurs, à préciser la définition des rôles et des responsabilités de chacun, et à formaliser des pratiques et des règles d'usage contribuant à la gestion des conflits.

Ce carnet Faire commun revient sur la façon dont la gouvernance de ces aménagements a été co-construite avec une approche par les communs. Il présente la manière dont l'un des outils mobilisés, une grille d'analyse des situations d'action, a permis aux acteurs concernés d'appréhender collectivement les aménagements comme biens communs, et comme futurs communs. Il documente également comment, sur la base de cette grille, des mécanismes de gouvernance ont été formulés et mis en pratique. Enfin, il s'intéresse à la faisabilité et à la valeur ajoutée d'une approche par les communs dans le cadre de microprojets conduits en maîtrise d'ouvrage communautaire. ●

PARTIE 1

La société civile pour pallier les déficits de la gouvernance urbaine

Situé sur l'île d'Hispaniola, Haïti comptait 11,5 millions d'habitants en 2022. Plus d'un Haïtien sur deux vit en **milieu urbain**, ce qui en fait l'un des pays les plus urbanisés des Caraïbes. Près de 60 % de la population haïtienne vit au-dessous du seuil de pauvreté, et 25 % en situation d'extrême pauvreté, avec un **accès insuffisant aux services de base** sur l'ensemble du territoire (éducation, santé, eau potable, assainissement)¹.

Haïti figure également parmi les pays les plus vulnérables aux **risques naturels** (tremblements de terre, tsunamis), aux risques liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement (cyclones, inondations, glissements de terrain, sécheresses). D'après la Banque mondiale, près de 96 % de la population est exposée à ce type de choc. Le séisme du 12 janvier 2010, qui a causé la mort de plus de 300 000 personnes et privé 1,5 million d'autres de logement, a induit de profonds **bouleversements dans les dynamiques urbaines** de la capitale, Port-au-Prince.

À PORT-AU-PRINCE, UNE GOUVERNANCE DÉFAILLANTE FACE À DES VULNÉRABILITÉS CROISSANTES

Port-au-Prince fait face à une augmentation de sa population et à une urbanisation rapide et incontrôlée, auxquelles se rajoutent des catastrophes naturelles récurrentes. La capitale connaît un important **étalement urbain**, avec entre 1950 et 2012 un taux de croissance annuel de 4,8 %². Ce phénomène se caractérise par un mécanisme de

1. Dans son descriptif de programme pour l'enfance de janvier 2023, l'Unicef estime « que 63 % de la population est privée d'accès aux services d'assainissement de base, 78 % à des installations de lavage des mains et que 18 % des Haïtiens pratiquent la défécation à l'air libre » (Unicef, 2023).

2. Milian J., Tamru B. (2018).

redistribution des populations à l'intérieur de l'agglomération, en particulier en réponse aux crises. Le séisme de 2010, qui a fortement endommagé la côte à partir de la commune de Léogâne située à quelques kilomètres de la capitale, a par exemple provoqué le déplacement de nombreux habitants de la ville basse (centre-ville) vers les périphéries³.

L'aire urbaine de Port-au-Prince, qui atteint en 2021 près de trois millions d'habitants⁴, se présente comme un **territoire contrasté en matière d'aménagement et d'accès aux services**. Quartiers précaires et quartiers plus aménagés coexistent sans liens physiques ou socio-économiques. Le manque d'infrastructures et de services de base, **mis à mal par les événements climatiques et les défaillances de la gouvernance urbaine**, contribue à la fabrication d'une « urbanité vulnérable⁵ ».

Cette vulnérabilité est accentuée par une instabilité politique et institutionnelle – chronique depuis l'indépendance du pays en 1804 – marquée par une alternance de régimes démocratiques et de régimes autoritaires, et par des crises politiques et économiques récurrentes. Depuis 2018, Haïti est sujette à une nouvelle crise systémique qui entrave très fortement le quotidien de ses citoyens. Les organes centraux et déconcentrés de l'État sont fragilisés et peinent à remplir leurs missions, ralentissant la mise en œuvre des feuilles de route sectorielles des pouvoirs publics. Il en résulte un fort sentiment de défiance des citoyens à l'égard de l'État, amplifié par les récents scandales de corruption à grande échelle.



Terrain de Canot avant l'aménagement (juin 2017)



Voie carrossable en terre battue reliant les quartiers de Debrosse et Canot (juin 2017)

3. Milian J., Tamru B. (2018).

4. Banque mondiale, Données, Haïti, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/haïti> [consulté le 2 novembre 2022].

5. Milian J., Tamru B. (2018).

Créées en 1987 dans le cadre du processus de décentralisation engagé depuis plusieurs décennies, les collectivités territoriales sont plus proches des citoyens. Les municipalités et les sections communales⁶ restent toutefois sous la tutelle de l'État central et, de façon générale, une grande confusion demeure quant aux rôles des différents acteurs (État, collectivités, ONG, OSC, etc.) en matière de reconstruction et de gestion des infrastructures et des services de base. Fragile, la gouvernance publique ne parvient pas à assurer une planification et une réglementation fonctionnelles en matière d'aménagement du territoire et d'accès aux services dans la ville de Port-au-Prince. Dans ce contexte, **les habitants et les associations des quartiers précaires s'organisent pour pallier en partie l'absence des institutions publiques** en prenant en charge directement certains aménagements, équipements ou services publics.

UNE INITIATIVE DE GOUVERNANCE PARTAGÉE ASSOCIANT LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES HABITANTS DANS LA SECTION COMMUNALE DE TURGEAU

Avec 500 000 habitants (en 2014) pour un territoire de 17 km², Turgeau est la plus vaste et la plus peuplée des trois sections communales que compte Port-au-Prince⁷.

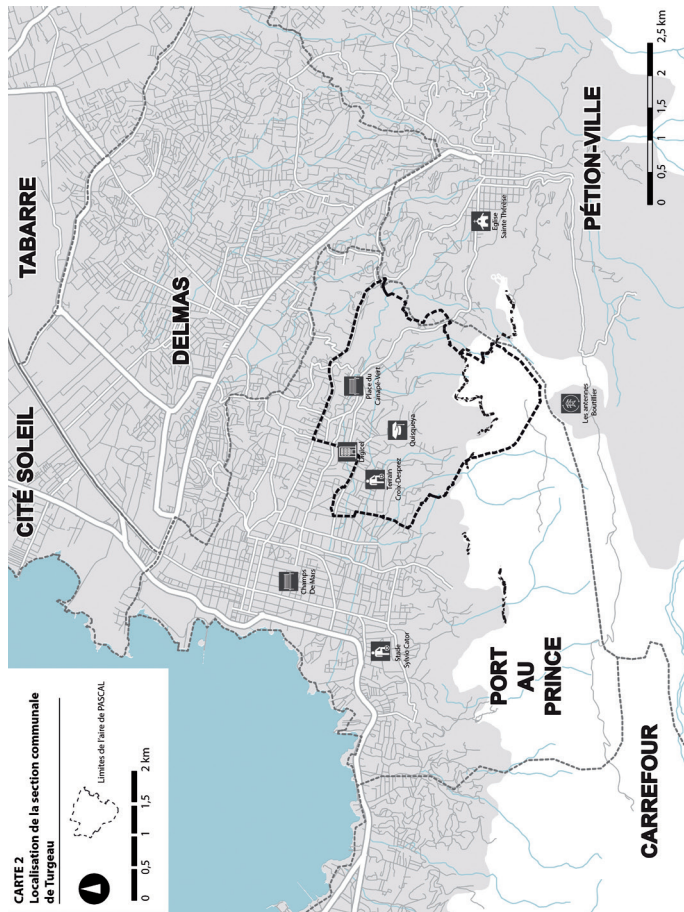


Vue du bas de la ville de Port-au-Prince depuis la Cité-Georges (juin 2017)

6. La section communale est la plus petite entité territoriale du découpage administratif. En 2015, Haïti compte 10 départements, 42 arrondissements, 146 communes et 571 sections communales (Dorner V., Rochegeude A., 2020, p. 10).

7. Tardieu J.-F. (2015).

Carte 1 : DÉLIMITATION DE LA SECTION COMMUNALE DE TURGEAU (ZONE DE RESPONSABILITÉ DU CASEC) ET DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET PASCAL-DT



Source : Gret, Casac de Turgeau (2018)

La section communale de Turgeau concentre tous les défis sociaux et environnementaux évoqués plus haut. Ses différents quartiers sont enclavés, et les déplacements de l'un à l'autre se font difficilement. L'urbanisation se fait au détriment de l'environnement. La population est exposée à divers risques environnementaux, naturels et sanitaires tels que les cyclones, les éboulements de terrain qui détruisent les bâtis, ou encore les épidémies et les maladies liées à l'eau souillée. Les espaces et les équipements publics sont rares (places, terrains de sport ou de loisirs, marchés et cimetières) et l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'électricité et à la gestion des déchets est très inégal. Face au déficit d'action des pouvoirs publics, la dynamique d'appropriation de l'espace public par les citoyens « en-dehors » du radar de l'État pose de nouveaux enjeux en matière de gouvernance.

C'est sur ces enjeux spécifiques de gouvernance que le Gret intervient à partir de 2017 sur une partie du territoire de la section communale⁸ dans le cadre du Projet d'appui à la société civile et à l'autorité locale pour le développement de Turgeau (Pascal-DT). Ce projet s'inscrit dans la continuité d'actions engagées par le Gret à Port-au-Prince depuis les années 1990 pour améliorer l'accès aux services essentiels, la planification urbaine et l'aménagement du territoire. Il s'agit cette fois-ci de favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants des quartiers précaires en les associant à la planification, à la conception et à la réalisation de petits aménagements urbains. Au terme d'un processus de planification participative, ce sont au total **trente microprojets** qui sont identifiés, planifiés et mis en œuvre en maîtrise d'ouvrage communautaire par les OSC présentes sur le territoire et le conseil d'administration de la section communale (Casec, l'autorité locale de la section communale de Turgeau), avec le concours des habitants des quartiers concernés.



Ravine Pintade comblée de déchets dans le quartier de Canapé-Vert (juin 2017)



Difficultés d'accès à l'eau dans le quartier de Debrosse, à côté du parc du Canapé-Vert (juin 2017)

8. Le territoire sur lequel intervient le projet correspond à environ un tiers de la section communale de Turgeau. Il couvre 4,7 km² pour environ 175 000 habitants, une quinzaine de quartiers et plus d'une cinquantaine de localités.

Une attention particulière est alors portée à la gouvernance de ces petits aménagements. Le Gret décide de tester une approche par les communs sur six microprojets parmi les trente réalisés en maîtrise d'ouvrage communautaire. Le but est de faciliter, sur chacun des aménagements, le dialogue et la concertation entre les habitants (usagers ou futurs usagers), les OSC concernées et l'autorité locale, de façon à mieux prendre en compte le caractère hétérogène des communautés et les possibles divergences d'intérêts qui les traversent. En considérant chaque aménagement comme objet d'un commun en devenir, l'équipe accompagne l'ensemble des acteurs dans la **formulation et la mise en œuvre de dispositifs de gouvernance partagée** à même de représenter les intérêts de chacun, en vue d'une plus grande durabilité et d'une plus grande équité d'accès. ●

PARTIE 2

Vers une gouvernance partagée des aménagements « en communs »

De 2017 à 2019, l'équipe du projet Pascal-DT appuie le Casec et la société civile dans l'élaboration d'un plan de développement de la section communale de Turgeau à travers un exercice de planification territoriale participative. Celui-ci permet d'identifier des priorités en matière d'aménagement et d'accès aux services dans les quartiers. C'est ensuite la société civile, à travers les OSC, qui, avec l'appui du Gret, formule et met en œuvre une trentaine de microprojets d'aménagement urbain en impliquant les habitants, actuels ou futurs usagers. Cette démarche de maîtrise d'ouvrage communautaire est complétée à partir de 2019 par une approche par les communs conduite sur six aménagements. Il ne s'agit alors plus seulement de confier le portage des microprojets aux OSC, mais de les accompagner afin qu'elles mettent en place autour de chaque aménagement, au côté de l'autorité locale, un dispositif de gouvernance partagée « en communs » et qu'elles y prennent part.

FACILITER UNE PLANIFICATION TERRITORIALE CONCERTÉE (MARS-NOVEMBRE 2017)

La planification territoriale concertée crée les conditions d'un dialogue et d'une réflexion partagés entre l'autorité locale et la société civile sur les questions d'aménagement et d'accès aux services urbains. Elle permet aux OSC de Turgeau de formuler des propositions de microprojets d'aménagement en faveur du développement local.

● RENFORCER LES CAPACITÉS DE L'AUTORITÉ LOCALE DE TURGEAU À AGIR SUR SON TERRITOIRE

Le premier appui fourni par le Gret est ciblé sur le renforcement des moyens et des capacités du Casec de Turgeau afin que celui-ci soit en mesure de jouer son rôle d'animation de la planification concertée du développement de son territoire.

Dès mars 2017, le projet fournit au Casec un **appui matériel, technique et financier** lui permettant de fonctionner. Le Gret organise ensuite **des formations** portant sur le cadre légal de la section communale et sur une méthodologie de planification territoriale. En novembre 2018, le Gret et le Casec élaborent le plan de formation à destination des autorités locales et des OSC, qui intègre des modules sur leur rôle et leurs attributions dans le développement du territoire, la gestion administrative et financière, les questions foncières et la gouvernance⁹.

LE CASEC ET L'ASEC

La section communale est la plus petite division administrative en Haïti. Elle est dotée d'une autonomie administrative et financière et est dirigée par un organe exécutif, le conseil d'administration de la section communale (Casec), et par un organe délibérant, l'assemblée de la section communale (Asec).

Composé de trois personnes élues au suffrage universel direct⁽¹⁾, le Casec est notamment chargé de l'animation des processus participatifs de planification du développement et de la gestion des infrastructures communautaires et des services.

L'Asec est l'organe de participation et de délibération de la société civile chargé de contrôler et d'approuver les actes du Casec. Les membres de l'Asec sont élus au suffrage universel direct parmi une liste de candidats proposés par les associations des différents échelons territoriaux⁽²⁾.

(1) « Sont incompatibles avec la fonction de membre du Casec, celles des membres de l'Asec, de membres du conseil municipal, de l'assemblée municipale, du conseil départemental, de l'assemblée départementale, du conseil interdépartemental, de la police et de l'armée en service actif, du corps judiciaire, celle de délégué, vice-délégué, député et sénateur. »

(2) Le territoire de la section communale est organisé en quartiers, en « habitations » (quartiers où les habitats sont dispersés) et en villages. L'Asec est composée d'un membre par « habitation » (moins de 500 habitants), de deux membres par « grande habitation » (plus de 500 habitants), de deux membres par quartier et de deux membres par village (chef-lieu de la section communale).

Source : décret du 14 juin 2006 portant sur l'organisation et le fonctionnement des sections communales, conformément à la Constitution et dans la perspective de la fourniture adéquate des services publics à la population, du développement local et de la démocratie participative.

9. Du fait de la crise sociopolitique que connaît le pays, suivie de la crise sanitaire de la Covid-19, ce n'est qu'en juin 2020, alors que le projet Pascal-DT touche à sa fin, que la formation théorique sur la gouvernance est dispensée.

● ÉLABORER UN PROJET DE TERRITOIRE CONCERTÉ

Le Casec, avec l'appui du Gret, engage ensuite un diagnostic participatif suivi de la planification d'actions de développement dans la section communale.

Il s'agit tout d'abord de rassembler des informations actualisées sur la section communale. L'équipe du projet analyse la **documentation existante** sur le territoire de Turgeau : schémas d'aménagement, documents d'urbanisme, politiques et réglementations sectorielles concernant l'accès à l'eau potable, la protection de l'environnement, etc. Dans le même temps, le Casec identifie **116 OSC** actives dans la section communale, auprès desquelles le projet lance en juillet 2017 un **appel à manifestation d'intérêt** pour les associer dès le démarrage du processus. Quatre-vingt-quatre OSC répondent à l'appel et apportent des informations complémentaires à cette étape de documentation.



Atelier de diagnostic pour identifier les priorités en matière d'aménagement et de développement urbain avec les représentants du Casec et des OSC de la section communale de Turgeau, quartier de Canot (août 2017)

Toutes ces informations permettent alors au Gret d'organiser le **diagnostic participatif** de la section communale. Celui-ci débouche sur l'identification et la caractérisation de quatre zones sur la base de critères d'urbanisation, d'aménagement et d'accès aux services.

UN DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DÉBOUCHANT SUR UN PREMIER ZONAGE

Le diagnostic participatif est animé autour de quatre thématiques : urbanisme et environnement, risques et équipements structurants, voirie et éclairage, espaces publics. L'objectif est d'aborder les problématiques de développement et d'aménagement de manière intégrée sur le territoire. Réunis lors d'un atelier de travail d'une durée de deux jours, des représentants des OSC et des autorités locales identifient quatre grandes zones aux problématiques homogènes :

- une zone planifiée, assez bien desservie en services, en pôles d'activités économiques pour la région métropolitaine ;
- une zone où s'enchevêtrent quartiers résidentiels aisés, espaces naturels et quartiers précaires anciens, et où l'aménagement et l'accès aux services doivent être améliorés ;
- une zone composée de quartiers précaires en forte extension à la suite du séisme de 2010, à doter en équipements et en services tout en veillant à la préservation et à la restauration de l'environnement ;
- une zone naturelle caractérisée par un mode de vie rural et où les espaces naturels doivent être préservés ou restaurés.

Pour chaque zone, les participants produisent un texte descriptif et une analyse forces-faiblesses-opportunités-menaces (analyse FFOM), ainsi qu'une carte synthétique préfigurant les lieux où pourront être réalisés les futurs aménagements urbains, en prenant notamment en compte des critères d'impact environnemental.

Ce diagnostic est ensuite complété par une série d'**entretiens conduits auprès d'institutions publiques** sectorielles, locales et nationales¹⁰ afin d'approfondir l'analyse de la législation, des politiques publiques et des planifications sectorielles existantes, et pour croiser les représentations et les positions des institutions avec celles des habitants.

10. La mairie de Port-au-Prince, la direction de l'urbanisation, la direction du Centre technique d'exploitation (CTE) de la région métropolitaine de Port-au-Prince (RMPP), rattachée à la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (Dinepa), le Bureau national des études environnementales (BNEE) et l'Agence nationale des aires protégées (Anap), rattachés au ministère de l'Environnement, et enfin le ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications (MTPTC).

Puis, en août 2017, un **atelier** réunit les OSC et le Casec pour **identifier les priorités en matière d'aménagement et de développement urbain**. Les propositions d'aménagements à construire ou à réhabiliter¹¹ y sont collectivement hiérarchisées pour chacune des quatre zones. Tous ces éléments permettent de formuler une proposition de **projet de territoire** qui définit les orientations et les actions prioritaires à mener.

UN PROJET DE TERRITOIRE QUI FIXE LES ORIENTATIONS ET LES PRIORITÉS D'AMÉNAGEMENTS

Le projet de territoire est construit autour de trois axes stratégiques : la préservation de l'environnement, l'amélioration de l'accès aux services urbains et l'adaptation des interventions aux caractéristiques des quatre zones identifiées lors du diagnostic. Un nouveau zonage, opérationnel, est proposé pour la réalisation des futurs aménagements sur le territoire :

- une zone d'aménagement urbain à faible degré de priorité ;
- une zone prioritaire pour l'aménagement urbain et l'amélioration des services de base au niveau des quartiers précaires ;
- une zone prioritaire pour l'aménagement urbain, mais avec une urbanisation à contrôler et qui doit intégrer la protection et la restauration de l'environnement ;
- deux zones de protection environnementale, dont l'une où l'urbanisation est interdite et dans laquelle les projets doivent exclusivement contribuer à la restauration ou à la protection de l'environnement.

Enfin, le projet de territoire est discuté puis validé par le Casec, la mairie de Port-au-Prince, l'Agence nationale des aires protégées (Anap), la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (Dinepa), et par des représentants de la société civile et de l'Union européenne dans le cadre d'un atelier de concertation organisé en septembre 2017. Il sert de support à la rédaction du **plan de développement** de la 6^e section communale de Turgeau.

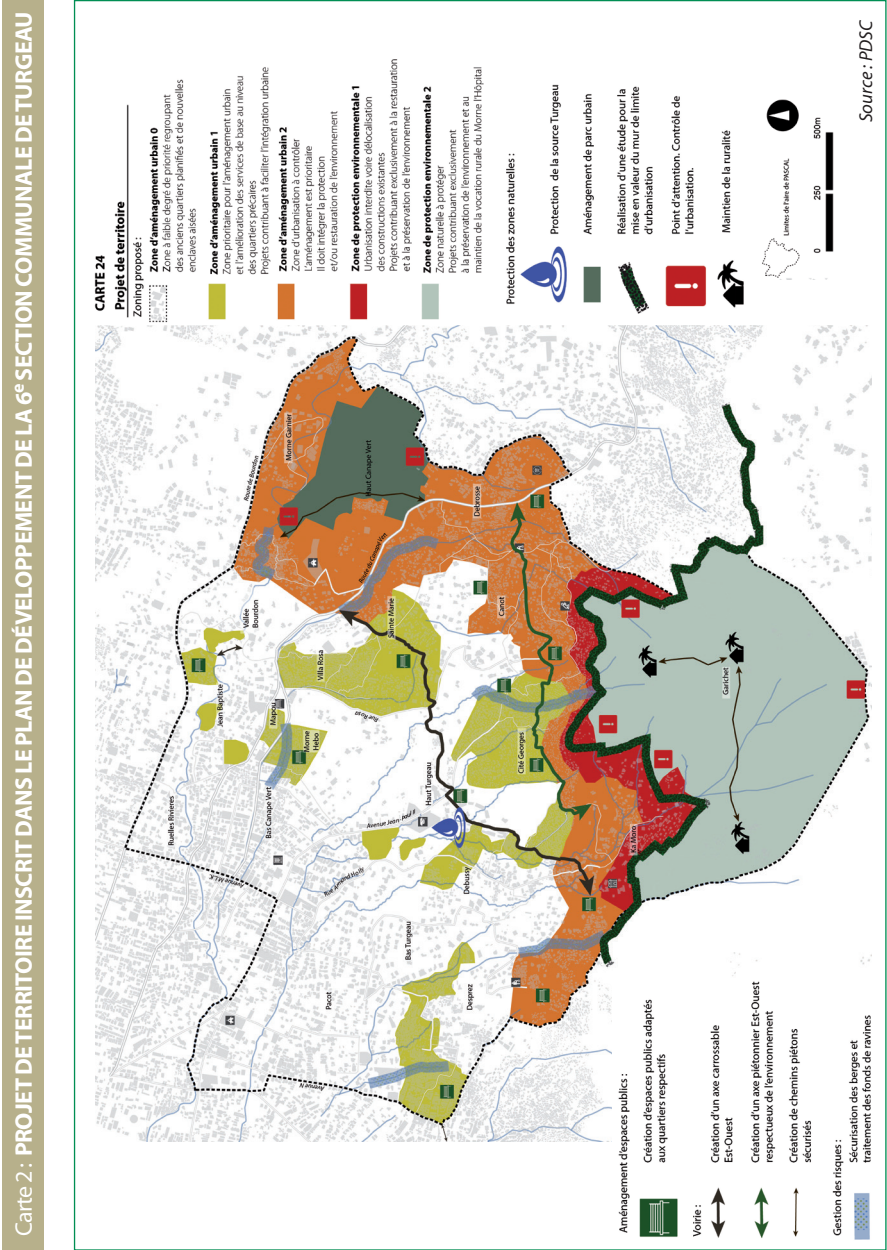


Atelier de diagnostic pour identifier les priorités en matière d'aménagement et de développement urbain avec les représentants du Casec et des OSC de la section communale de Turgeau, quartier de Canot (août 2017)

11. Les OSC ont au préalable recensé les équipements et les aménagements requérant des activités d'entretien (places ou marchés, kiosques publics de revente d'eau potable, espaces de loisirs, ou encore cimetières ou tout autre aménagement faisant partie du patrimoine culturel).

Petits aménagements en maîtrise d'ouvrage communautaire à Port-au-Prince

Des gouvernances « en communs » pour améliorer l'accès aux aménagements urbains ?



Ce long exercice de planification participative a permis aux institutions publiques sectorielles, au Casec et aux OSC de se connaître et d'apprendre à travailler ensemble – en sortant, pour ces dernières, de leur zone habituelle d'intervention. Le Casec, en particulier, a acquis une connaissance plus fine des problématiques de développement sur son territoire de compétence.

UN FONDS D'APPUI POUR RENFORCER LES CAPACITÉS DES OSC EN MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE (NOVEMBRE 2017-AVRIL 2019)

Le projet Pascal-DT encourage une forte implication de la société civile en invitant les OSC à mettre en œuvre en maîtrise d'ouvrage communautaire les microprojets s'inscrivant dans le nouveau plan de développement.

DES MICROPROJETS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE

En Haïti, le Gret promeut l'action communautaire, approche à la fois historique et omniprésente dans le pays du fait d'un contexte sociopolitique marqué par la défaillance des institutions. Le Gret y développe dans les années 1990 la maîtrise d'ouvrage communautaire, modalité d'intervention innovante en matière de développement local dans laquelle de petits projets d'aménagement urbain ciblant l'amélioration de la vie quotidienne des habitants sont directement portés et mis en œuvre par des associations locales (OSC). Celles-ci jouent le rôle d'interface entre le projet conduit par le Gret et la « communauté » (les habitants). L'association est entièrement responsable de son projet et reçoit, à toutes les étapes de sa réalisation, un accompagnement du Gret lui permettant de renforcer ses compétences.

La maîtrise d'ouvrage communautaire permet de consolider les interactions et la cohésion sociale entre OSC, autorités locales et habitants, mais aussi entre OSC en les incitant à s'allier ou à collaborer⁽¹⁾ autour d'une action de développement local.

(1) Favoriser les alliances entre OSC doit permettre de réduire « la concurrence dans laquelle se lancent les associations de développement haïtiennes pour bénéficier des ONG internationales (Elie, 2010) ». (Casseus T., Payen F., 2013, p. 79.)

Pour ce faire, les OSC accèdent à un **fonds d'appui** pour financer leur microprojet, à hauteur de 12 000 €. La sélection des OSC s'appuie sur une grille de critères co-construite par le Gret et les autorités locales, validée par le Casec puis revue et amendée par l'Asec. Deux types de critères ont été mobilisés :

- des critères d'éligibilité : l'OSC doit être inscrite dans le territoire de la section communale et être reconnue par le ministère des Affaires sociales et du Travail ;
- les critères de sélection proprement dits, qui évaluent l'OSC sur la base de ses documents légaux, de son parcours, de ses expériences en matière de concertation, de ses ressources humaines et de sa connaissance de la zone d'action. Sur les 84 OSC ayant répondu à l'**appel à manifestation** d'intérêt lancé en 2017 (voir précédemment), **69 sont habilitées** à bénéficier du fonds d'appui.

Le Gret organise alors des **formations**, cherchant en premier lieu à renforcer les capacités institutionnelles de ces 69 OSC. Quatre sessions de formation rassemblant 160 participants sur deux jours ont lieu en novembre 2017 dans le but de susciter ou de redynamiser des pratiques de gouvernance associative (assemblées générales régulières, formalisation des échanges, des objectifs et des décisions, etc.). L'équipe partage pour cela des outils et des méthodes d'organisation, d'animation de réunion, de communication et de gestion des conflits, et introduit la notion d'action collective comme partie intégrante de l'action communautaire. D'autres formations ont pour objectif de renforcer les compétences des OSC en ingénierie de projet. Il s'agit là de leur fournir les connaissances nécessaires à la conception, à la gestion et au suivi de projet en lien avec les priorités inscrites dans le projet de territoire.



LA PAROLE À

« Les formations dispensées par le Gret sur la gestion de projet et les pratiques associatives nous ont permis de bien mener nos projets et de bien gérer les ressources mises à disposition, mais aussi de consulter ou de s'associer avec d'autres associations de la zone comme l'a fait Grasdes en nouant un consortium avec Morsha et Afem. »

M. Romuald, représentant de l'association Grasdes

En mars 2018 est lancé un **appel à projets** à destination des 69 OSC. Celles-ci élaborent et déposent progressivement leurs propositions, seules ou en consortium.

Pendant que les OSC formulent leurs propositions de microprojets, le Gret anime en avril 2018 trois **conférences-débats** sur des thématiques stratégiques du plan de développement de Turgeau et de l'appel à projets : la première est dédiée à l'aménagement innovant, la deuxième à la gestion des déchets et la troisième à la préservation de l'environnement. L'objectif est de donner aux OSC des clés afin qu'elles puissent tenir compte dans leur projet des questions d'accessibilité, d'équité, de qualité urbanistique et paysagère, de santé ou de protection de l'environnement.

Les microprojets sont choisis par quatre **comités de sélection**, dont les réunions s'étalent de juillet 2018 à janvier 2020. Chaque réunion des comités est suivie de deux jours de **formation en gestion de projet**, dispensée par l'équipe du Gret aux représentants des 69 associations – que leur projet ait ou non été retenu lors de la phase d'instruction. La formation porte sur les modalités et les outils de gestion de projet (calendrier, suivi-évaluation des activités, procédures à respecter, etc.) ainsi que sur les règles d'utilisation des financements du fonds d'appui.

Les premiers **travaux d'aménagement** démarrent en 2018. L'équipe du Gret assure une **supervision technique et un appui à la gestion financière** des microprojets tout au long de leur mise en œuvre, et effectue chaque semaine des visites de chantier en fonction des besoins des OSC. Des sessions d'appui entre pairs sont également organisées afin de favoriser le partage d'expériences.

Au total, **30 microprojets** sont sélectionnés, mis en œuvre en maîtrise d'ouvrage communautaire par les OSC et accompagnés par le Gret durant toute la durée du projet. Ils concrétisent l'effort collectif produit par les pouvoirs publics et les OSC du territoire pour planifier et mettre en place des aménagements d'intérêt public.

PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE « EN COMMUNS » DES AMÉNAGEMENTS (MAI 2019-JUILLET 2020)

Si la maîtrise d'ouvrage communautaire permet de s'appuyer sur les OSC et de renforcer leur rôle en matière de développement local, le Gret souhaite aller plus loin pour garantir le fonctionnement des aménagements sur le long terme et leur accès au plus grand nombre. Le programme Communs et gouvernances partagées donne à l'équipe l'opportunité de tester, dans cette optique, une approche par les communs.

● PARTAGER LA « CARTE MENTALE » DE L'APPROCHE PAR LES COMMUNS avec les OSC

L'approche par les communs peut être décrite comme une sorte de « **carte mentale** » qui porte le regard sur les rapports de pouvoir, les interdépendances et les solidarités entre acteurs gravitant autour d'un objet d'intérêt commun, tel un petit aménagement urbain. Elle consiste à inviter les usagers, aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs privés, à se concerter et à décider ensemble des règles d'accès, d'usage ou de gestion de l'aménagement, et à les accompagner dans cette démarche. Cette gouvernance partagée serait plus à même de renforcer la durabilité et l'équité d'accès des aménagements.

Pour l'équipe du Gret, le défi est de partager la philosophie et le cadre théorique de l'approche par les communs avec les OSC, puisque ce sont elles qui l'expérimenteront avec les usagers concernés par les aménagements. Pour favoriser leur appropriation et l'application de cette démarche, le Gret leur propose de construire des outils et des méthodes simples qu'elles testeront sur quelques aménagements.

● SIX MICROPROJETS « TESTS » POUR EXPÉRIMENTER L'APPROCHE PAR LES COMMUNS

Il a été décidé de tester l'approche par les communs sur six aménagements parmi les trente réalisés. Ceux-ci sont sélectionnés avec les OSC pour leur potentiel mobilisateur, parce qu'ils répondent à des besoins essentiels, voire vitaux (approvisionnement en eau potable, collecte d'eau de pluie, gestion des déchets, etc.), ou parce qu'ils font l'objet de différents usages requérant des règles concertées (terrain en accès et en usage partagés).

SIX MICROPROJETS « TESTS » AVEC UNE APPROCHE PAR LES COMMUNS

1. Dans le quartier de Canot, un terrain public en terre battue utilisé comme décharge en accès libre et non régulé produit beaucoup de poussière, affectant tous les habitants du quartier et des quartiers voisins (Villa Rosa, Sainte-Marie, Debrosse, Ravine Ocharde et Morency). Le microprojet mis en œuvre par la Fondation J'aime Haïti (FJH) a pour objectif d'en faire un lieu de rencontre végétalisé (parking, terrain de football ou d'accueil de certains événements, etc.) disposant d'un revêtement perméable aux eaux de pluie et d'un système de drainage et de gestion des déchets.

2. Dans le quartier de Desprez, les habitants se procurent de l'eau auprès d'une source à faible débit, non aménagée (pas de dispositif de prélèvement) et difficile d'accès (pas de chemin). Mis en œuvre par le Groupe d'appui solidaire pour le développement économique et social (Grasdes) en partenariat avec le Mouvement des constructeurs de la société haïtienne (Morsha) et Appui aux Femmes (Afem), le microprojet a pour but de réhabiliter la source ainsi que l'escalier d'accès au captage et une partie du canal Ti Sous (pour améliorer le débit), de traiter l'eau au chlore pour permettre tous les usages domestiques en-dehors de la boisson (bain, lessive) et de la distribuer via un robinet.



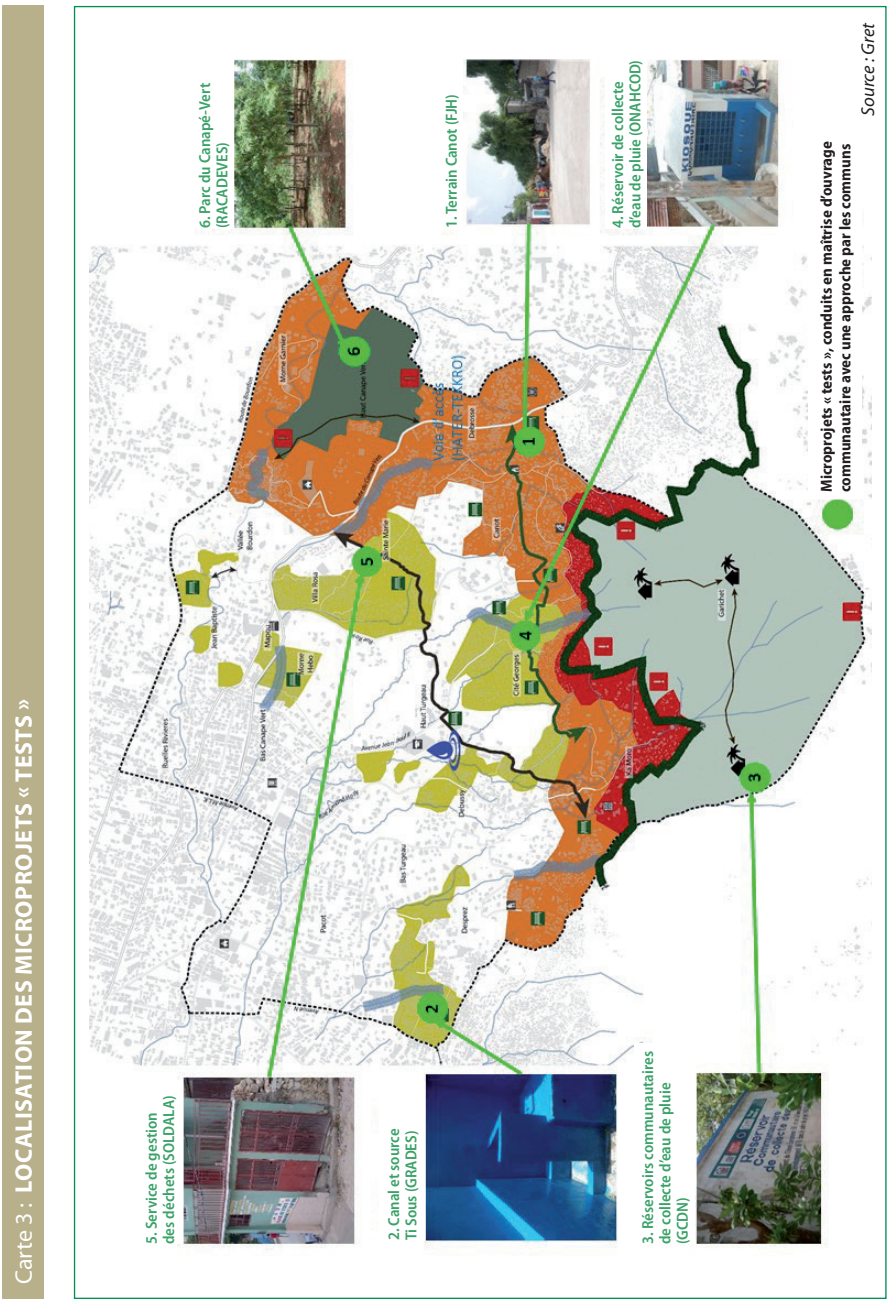
Escalier menant à Canot avant l'aménagement (juin 2017)

3. Dans le quartier rural et montagneux de Sarrazin, le séisme de 2010 a fissuré les réservoirs existants et causé d'importants problèmes de stockage de l'eau, contraignant les familles à s'approvisionner aux sources voisines – mais éloignées – de Morin et de Kawoulou, et à acheter l'eau au prix fort. Porté par le Groupe des cadres pour le développement des Nippes (GCDN), le microprojet a pour objectif de construire deux réservoirs communautaires de collecte d'eau de pluie et un kiosque d'eau permettant un accès de proximité à un prix cinq fois moins élevé.

4. Dans le quartier de Haut-Georges, les habitants souffrent d'un manque d'accès à l'eau potable, obligeant les femmes à s'exposer à des risques en matière de sécurité lors des longs trajets qu'elles effectuent pour se rendre aux sources voisines. Mis en œuvre par l'Organisation nationale des Haïtiens courageux pour le développement (Onhacod), le microprojet consiste à construire un réservoir de collecte d'eau de pluie, captée par le toit de l'église et des habitations environnantes, puis traitée avec un purificateur sans chlore.

5. Dans le quartier de Canot, l'entreprise sociale de gestion des déchets, Solidarité pour le développement de Haïti en paix (Soldala), avait organisé un service de pré-collecte des déchets. Le microprojet qu'elle porte cherche à étendre et à améliorer ce service (en passant de 50 à 200 abonnés), à aménager un espace de stockage et de tri, et à valoriser les déchets plastiques en impliquant les usagers dans des actions collectives de sensibilisation et de recyclage.

6. Situé dans le quartier du Canapé-Vert, le parc du Canapé-Vert, zone protégée sous la responsabilité de l'Anap, subit de fortes dégradations liées aux glissements de terrain, aux coupes abusives de bois et aux défaillances de la gestion des déchets. Mis en œuvre par le Rassemblement des citoyens avisés pour le développement (Racadeves), en partenariat avec la Nouvelle organisation réelle pour l'avancement d'Haïti (Norah), le microprojet a pour but de mettre en place des actions de protection et d'aménagement du parc.



On retrouve dans les aménagements sélectionnés les caractéristiques d'un **bien commun**¹², à savoir une ressource en accès libre faisant l'objet d'usages rivaux par une communauté d'utilisateurs hétérogène. Un bien commun devient un **commun** lorsque les utilisateurs forment ensemble des mécanismes de gouvernance, de gestion et de régulation garantissant un accès et un usage équitables tout en le préservant durablement. Promouvoir cette dynamique sociale autour des aménagements est tout l'enjeu de l'adoption d'une approche par les communs dans le cadre des six micro-projets « tests ».

● OUTILS ET DÉMARCHES UTILES DANS UNE APPROCHE PAR LES COMMUNS

Le Gret et les OSC ont développé un outil qui a pour but de faciliter la conduite d'un exercice de diagnostic partagé autour de l'aménagement construit ou réhabilité. Il consiste en une simple **grille d'analyse collective**, composée d'une vingtaine de questions destinées à amener l'ensemble des habitants à s'impliquer dans une discussion autour de quatre entrées thématiques : le contexte dans lequel l'aménagement s'inscrit, ses modalités d'accès et d'usage, ses modalités de régulation et de gestion des conflits, la coordination et les rôles des différents acteurs. Entre juin 2019 et juillet 2020, la grille est utilisée par les OSC et les habitants pour les six microprojets tests. Elle est remplie lors de rencontres publiques ouvertes à tous (usagers et non-usagers de la ressource, notables, membres des OSC) qui rassemblent en moyenne entre vingt et trente personnes. Les animateurs posent les questions de la grille aux personnes présentes, en veillant à garantir à tous et toutes le droit à la parole. Chaque question engendre des délibérations entre les habitants, dont le consensus final est rapporté dans la grille. Pour chacune des quatre thématiques, les habitants renseignent la situation autour de l'aménagement « avant » et « après » la réalisation des travaux, ce qui leur permet de construire une compréhension partagée de la situation actuelle et de se projeter dans un futur souhaitable collectivement.

En utilisant une méthode graphique simple, l'OSC et le Gret élaborent ensuite un **schéma de gouvernance** pour chaque aménagement et le proposent comme base de discussion aux habitants afin que ces derniers décident de l'organisation souhaitée. Le schéma de gouvernance représente de manière simplifiée l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de l'aménagement en précisant le rôle de chacun, et notamment du Casec, dans la gestion future de celui-ci¹³.

La création d'un **comité de gestion** vient formaliser le schéma de gouvernance. L'équipe et les OSC identifient les personnes susceptibles de devenir membres du comité, définissent la durée de leur mandat et rédigent les statuts. La création d'un

12. Selon la typologie de Samuelson (Samuelson P. A., 1954).

13. L'un des objectifs du projet Pascal-DT était en effet de repositionner le Casec de Turgeau en tant qu'autorité administratrice de son territoire et de renforcer la concertation entre Casec et OSC pour le développement de celui-ci.

tel comité est d'autant plus nécessaire lorsque l'aménagement génère des rentrées d'argent, comme c'est le cas des réservoirs d'eau communautaires¹⁴. Grâce aux compétences juridiques de son représentant, avocat de métier, l'OSC Onhacod fait office de précurseur, puis d'exemple, en élaborant les **statuts** du comité de gestion du réservoir de collecte d'eau de pluie dans le quartier de Haut-Georges.

Cette étape prépare les OSC à la définition d'un **outil de gestion financière** : le **plan d'affaires**. Il est particulièrement utile aux OSC dont les microprojets appuieront des aménagements générateurs de revenus : le Grasdes (source d'eau Ti Sous dans le quartier de Desprez), le GCDN (réservoirs d'eau dans le quartier de Sarrazin) et l'OSC Onhacod (collecte d'eau de pluie dans le quartier de Haut-Georges). Le plan d'affaires permet à ces dernières d'estimer les besoins financiers nécessaires au fonctionnement de l'aménagement et de calculer les contributions des usagers (tarification) ou des autres parties prenantes comme les notables (contributions exceptionnelles) afin d'assurer un accès et un usage socialement justes.

Enfin, pour favoriser la pérennité des aménagements et de leur gouvernance, faire reconnaître et garantir leur caractère collectif, l'équipe du projet aide les OSC et le Casec à obtenir des **justificatifs fonciers**. Quatre aménagements tests font ainsi l'objet d'une sécurisation foncière, comme le réservoir d'eau communautaire dans le quartier de Haut-Georges, grâce à un certificat de donation signé par la famille propriétaire du terrain.



LA PAROLE À

« L'approche par les communs a proposé un outil, le justificatif foncier, qui devait être produit par les propriétaires et contresigné par le Casec afin d'éviter toute logique d'appropriation sur le long terme. Ce fut une démarche longue et difficile, mais avec les appuis nécessaires du Gret et du Casec, nous avons pu aboutir aux termes de la démarche de manière satisfaisante. Après avoir identifié et échangé avec les propriétaires, nous avons obtenu de ceux-ci qu'ils acceptent de céder l'espace à la communauté pour l'installation d'un réservoir d'eau. »

Lucien Jean, responsable de l'OSC Onhacod à Haut-Georges

14. L'eau y est vendue à un tarif « social », fruit d'une recherche d'équilibre entre accessibilité, capacité à couvrir l'entretien du réservoir et rémunération du fontainier gérant l'accès à la ressource.

● La formation des OSC à l'approche par les communs

En expérimentant ces divers outils avec l'équipe du Gret dans le cadre des six micro-projets tests, les OSC se construisent une première idée de l'approche par les communs, en pratique. Celle-ci est complétée par une formation théorique organisée en juin 2020 *via* WhatsApp et animée par le Gret et deux intervenants externes. Cette formation se décline en trois modules d'une demi-journée. Le premier porte sur la décentralisation, la gouvernance territoriale, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Le deuxième consiste en un partage d'expérience de l'ancien bureau du Casec sur les « bonnes pratiques » de gouvernance. Le troisième porte quant à lui sur la gestion d'un bien commun de manière durable.

Les échanges mettent en avant les défis liés à la mise en œuvre opérationnelle de l'approche par les communs. Appliquant aux aménagements appuyés par le projet les huit principes d'Elinor Ostrom (voir encadré ci-dessous), les OSC s'interrogent : concrètement, comment faire avec le décalage entre règles et pratiques ? Comment faire pour que tous les usagers d'une ressource participent aux décisions qui la concernent ? Pour que des mécanismes de surveillance du respect des règles soient mis en place et effectifs ?

LES HUIT PRINCIPES DE CONCEPTION D'ELINOR OSTROM

Les huit principes de conception d'Elinor Ostrom

À partir de nombreuses études de cas, Elinor Ostrom a identifié de façon empirique huit caractéristiques observables dans des communs qui fonctionnent et perdurent. Connus sous l'appellation de « *design principles* », ces huit principes donnent des orientations pour analyser et qualifier des « communs ».

- Principe 1 : la définition claire de l'objet du commun et de ses membres.
- Principe 2 : la cohérence des règles relatives à la ressource commune.
- Principe 3 : la participation des utilisateurs à la création et à la modification des règles.
- Principe 4 : le contrôle du respect des règles par la communauté.
- Principe 5 : des sanctions progressives (en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction) pour non-respect des règles d'exploitation de la ressource commune.
- Principe 6 : l'accès à des mécanismes de gestion et à des instances locales de résolution de conflits peu coûteux.
- Principe 7 : la reconnaissance de l'auto-organisation par les autorités gouvernementales externes.
- Principe 8 : une organisation multiniveau pour gérer les activités de gouvernance et le système de résolution des conflits.

Source : Ostrom E. (1990), p. 90 [traduction libre].

LES AMÉNAGEMENTS DEUX ANS APRÈS LA FIN DU PROJET (JUILLET 2022)

Le Gret n'étant pas parvenu à mobiliser des financements pour poursuivre l'accompagnement des acteurs de Turgeau, le projet Pascal-DT se termine en juillet 2020. L'équipe et les OSC auront ainsi pu expérimenter une approche par les communs dans le cadre des six microprojets « tests » durant seulement quatorze mois, et dans un contexte très mouvementé.

UN CONTEXTE CONTRAINT ET COMPLEXE

L'expérimentation de l'approche par les communs s'est déroulée dans un contexte extrêmement mouvementé. À partir de juillet 2018, après que le gouvernement a annoncé l'arrêt des subventions à l'achat de carburant, provoquant jusqu'à 50 % d'augmentation des prix à la pompe, Haïti connaît d'importants troubles sociopolitiques et sécuritaires et traverse à plusieurs reprises des épisodes de « *peyi lok* » (« pays bloqué ») qui paralysent l'ensemble des activités de la vie quotidienne. Les manifestations sont fréquentes et les phénomènes de violence augmentent de façon drastique, provoqués par des bandes armées plus nombreuses et mieux structurées qui s'octroient la « gestion » de territoires de plus en plus étendus qui échappent totalement au contrôle de l'État.

En novembre 2019, la crise entraîne une suspension du projet Pascal-DT par l'Union européenne. La forte mobilisation de l'équipe permet néanmoins de faire lever cette suspension, et le projet reprend avec une pression accrue après un mois d'interruption. Plus tard, c'est la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui se répercute de plein fouet sur les activités menées, et notamment sur la tenue des ateliers et des formations. Certaines activités sont repoussées et d'autres sont adaptées (formations *via* WhatsApp). Ces crises perturbent la mise en œuvre du projet, réduisant d'autant les temps de réflexion et d'appropriation de l'approche par les communs.

En juillet 2021, l'assassinat du président Jovenel Moïse accroît les tensions et engendre un vide institutionnel et politique qui cause une escalade de la violence et des guerres de gangs.

En juillet 2020, les travaux d'aménagement sont achevés et des exercices de réflexion collective associant les usagers, les OSC et les autorités locales débouchent sur une première mouture de schémas de gouvernance, de comités de gestion et de règles d'usage des aménagements. Des conditions *a priori* favorables sont ainsi posées pour que puisse s'installer dans la durée une dynamique d'apprentissage collectif et de

« faire commun » autour de chaque aménagement. La fin du projet et la dégradation du contexte sociopolitique rendent cependant dangereuses et risquées les allées et venues dans les quartiers pour accompagner et suivre l'évolution des aménagements réalisés.

En dépit de cela, l'équipe du Gret entreprend en octobre 2021 une **capitalisation d'expérience** dans le but d'observer l'appropriation et la gestion des objets de commun deux ans après la fin du projet. Des enquêtes de terrain sont conduites sur les dix aménagements afin de caractériser leur état, leur gouvernance et leur usage.

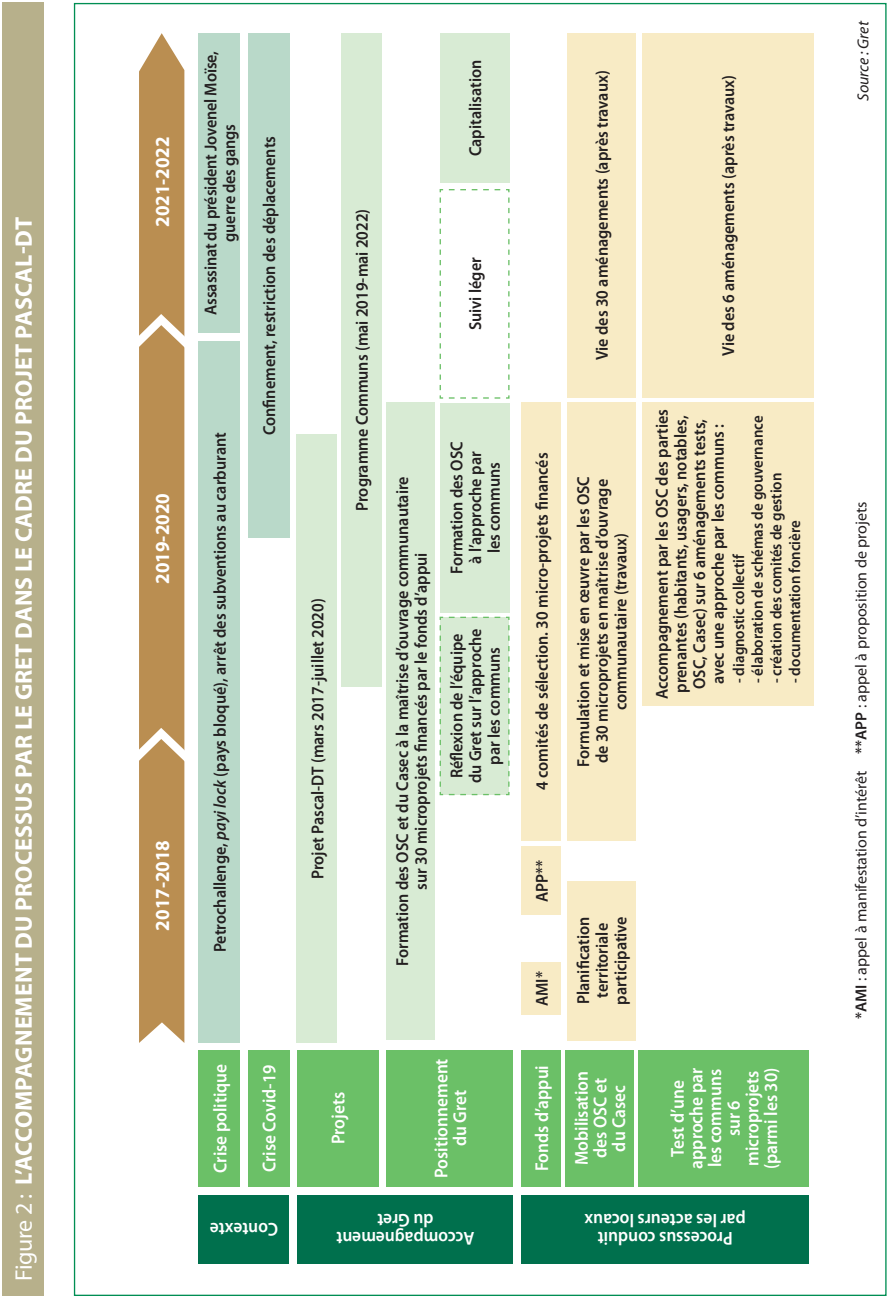
Dans le quartier de **Canot**, le comité de gestion du terrain impliquant usagers, notables et l'OSC FJH est toujours opérationnel, assurant un accès concerté au terrain public où cohabite une pluralité d'usages. Le sous-comité de gestion du service de déchets géré par l'OSC Soldala est également fonctionnel : en étendant le service à de nouveaux abonnés, il a permis la création d'emplois (mécaniciens, ramasseurs, transporteurs, coordonnateurs), l'achat de poubelles et la collaboration d'un chauffeur de la mairie pour collecter les déchets. Dans le quartier de **Desprez**, le comité de gestion de la source Ti Sous fonctionne toujours, quoique de façon informelle, et ses trois membres représentants des usagers garantissent un accès libre et gratuit à l'eau. Dans le quartier de **Sarrazin**, le kiosque d'eau, qui avait subi quelques dégradations, a pu être réparé grâce aux recettes de la vente de l'eau collectée par l'OSC GCDN. Dans le quartier de **Haut-Georges**, si le réservoir de récupération d'eau de pluie est devenu un point de rencontres et de loisirs pour les jeunes, sa gestion et les décisions le concernant ont été centralisées par l'OSC Onhacod, et le coût de l'eau est devenu plus élevé qu'à la fin du projet. Enfin, dans le quartier de **Canapé-Vert**, si le parc est toujours un lieu de rencontres et de loisirs, l'absence d'instances de gestion et le manque d'implication des pouvoirs publics se traduisent par des dégradations en lien avec la non-collecte des déchets et des coupes coupes d'arbres la nuit. ●



Kiosque d'eau construit par l'OSC GCDN dans le quartier de Sarrazin



Aménagements réalisés par les OSC Norah et Racadeves dans le parc du Canapé-Vert



PARTIE 3

L'approche par les communs en pratique

Le projet Pascal-DT a contribué à créer des conditions de dialogue, de collaboration et de confiance mutuelle entre les pouvoirs publics et la société civile permettant de planifier et de mettre en place des aménagements d'intérêt public. Au-delà de ces aménagements, le processus de planification territoriale participative ainsi que les modalités de sélection, de financement et de construction des microprojets par les OSC constituaient déjà des éléments favorables au façonnage d'une gouvernance partagée sur l'ensemble du territoire de la section communale de Turgeau.

L'équipe du Gret a souhaité promouvoir une gouvernance partagée à un niveau plus proche des populations : celui de chaque aménagement. Elle a ainsi invité les OSC à expérimenter une approche par les communs dans le cadre des microprojets.

Cette partie décrit la façon dont le Gret et les OSC ont conçu et utilisé une simple grille pour susciter l'analyse collective de la gouvernance des aménagements. Elle montre comment la gouvernance et la gestion des aménagements ont été pensées et mises en œuvre, et amorce une réflexion sur la valeur ajoutée d'une approche par les communs dans le cadre de projets conduits en maîtrise d'ouvrage communautaire.

UNE GRILLE POUR ANALYSER L'ORGANISATION SOCIALE AUTOUR DES AMÉNAGEMENTS

La grille est conçue pour faciliter l'analyse collective par les OSC, les usagers et les autres acteurs concernés par l'aménagement, de l'organisation sociale existante autour de la ressource ou de l'espace à aménager. Elle doit également leur permettre de formuler des propositions dans le but de mettre en place des mécanismes de gouvernance, de régulation et de gestion capables d'assurer la pérennité de l'aménagement et une équité d'accès à celui-ci.

● Une lecture empirique de la gouvernance

À travers cette grille, l'intention de l'équipe est d'engager une analyse sur la base d'une lecture empirique des enjeux et des interactions sociales autour de chaque aménagement. Il s'agit d'observer l'existant et **d'analyser les modalités de gouvernance des espaces et des ressources à l'œuvre**, en portant attention aux éléments susceptibles de relever d'un commun. L'objectif de cette démarche est d'éviter de s'enfermer dans un cadre analytique qui conduirait à « [trouver] des communs puisqu'on les postule¹⁵ » et de révéler plutôt les pratiques et les formes complexes de gouvernance existantes afin d'identifier « ce qui est commun à qui, en évitant ainsi tout risque de raisonnement tautologique ou de postulat communautaire¹⁶ ».

La grille invite à interroger la gouvernance à partir de quatre grandes thématiques : les ressources ou les espaces en question (l'objet du commun) ; les usages et les droits autour de cette ressource ; les modes de coordination entre les acteurs qui gravitent autour de la ressource ; les modes de régulation, implicites ou explicites¹⁷. Chaque entrée thématique est déclinée en plusieurs questions ouvertes, plus précises, qui suscitent la discussion (vingt-deux sous-questions au total). Ces questions s'inspirent des huit principes formulés par Elinor Ostrom présentés plus haut. Il ne s'agit pas ici de « vérifier » la validité des principes d'Ostrom dans les aménagements, mais bien de s'appuyer sur eux pour formuler des questions précises qui permettront de tirer des éléments de diagnostic utiles pour la mise en œuvre d'une approche par les communs.

La grille compte également deux colonnes pour renseigner la situation initiale et la situation projetée, et en discuter.

● Un support d'animation et de planification

La grille est pensée comme un **support d'animation** utilisé par un facilitateur pour amener les habitants, les usagers et tous les acteurs concernés à construire une compréhension partagée des enjeux sociaux et environnementaux autour de chaque aménagement, puis à élaborer collectivement des mécanismes de coordination, de gestion et de prise de décision. L'OSC – seule ou avec un membre de l'équipe du Gret – énonce et met en débat chaque question de la grille à l'occasion d'une réunion publique regroupant vingt à trente participants. Habitants, Casec et membres des OSC partagent ainsi des informations concernant les usages, les rôles et les responsabilités des différents acteurs, les pratiques tolérées ou non vis-à-vis de la ressource (lorsqu'elle existe déjà, comme pour la source Ti Sous) et les autres aspects régissant les interactions sociales autour de chaque aménagement.

15. Lavigne Delville P., Rangé C. (2017).

16. Lavigne Delville P., Rangé C. (2017).

17. Lavigne Delville P., Rangé C. (2017).

La grille d'analyse est en même temps un **support de planification des aménagements**. Le fait de réfléchir collectivement à la situation envisagée avant et après la réalisation de l'aménagement permet de faire état des aspects de l'organisation collective à améliorer : gestion des conflits, pratiques indésirables, règles incohérentes, accès peu ou non équitable, etc. Les échanges donnent lieu à des propositions simples, comme la conduite d'activités de sensibilisation aux « bonnes pratiques » ou une meilleure diffusion des règles à respecter autour de chaque aménagement. Les usagers de la source d'eau du quartier Desprez proposent par exemple la mise en place d'un comité de gestion avec un partage des tâches entre association, habitants et notables.

● L'UTILISATION DE LA GRILLE EN PRATIQUE

Le tableau ci-dessous est une retranscription simplifiée de la grille utilisée pour l'aménagement de la source d'eau potable (canal Ti Sous) dans le quartier Desprez, micro-projet mis en œuvre par le Grasdes.

Tableau 1 : LA GRILLE D'ANALYSE DU COMMUN APPLIQUÉE À L'AMÉNAGEMENT DE LA SOURCE TI SOUS

Question	Situation initiale	Situation prévue
Ressources		
Quelle est la ressource ?	Une source naturelle d'eau souterraine qui émerge dans le quartier Ti Sous.	La source naturelle bénéficiera d'un accès facilité grâce à l'aménagement du fond de la ravine et d'une partie du canal.
Quelles sont les caractéristiques (écologiques, qualité) de la ressource ?	L'eau est non potable, avec un faible débit en période d'étiage. Le périmètre est très urbanisé. L'environnement est insalubre, avec un haut risque de contamination.	Il y aura un traitement de l'eau avec du chlore pour limiter les risques de contamination (sans toutefois poursuivre l'objectif d'obtenir une eau potable).
Quelles sont les modalités d'exploitation/ de prélèvement ?	La source est non aménagée, le prélèvement difficile, avec un long temps d'attente.	Il est prévu de mettre en place une boîte de captage et un robinet.
Usages, usagers, accès et droits		
Qui sont les usagers ?	La source est ouverte à tous, mais l'accessibilité est difficile et le débit faible. Il existe des disparités d'accès selon les quartiers.	Il y aura un accroissement du nombre d'usagers lié à l'augmentation du débit.

Petits aménagements en maîtrise d'ouvrage communautaire à Port-au-Prince

Des gouvernances « en communs » pour améliorer l'accès aux aménagements urbains ?

Question	Situation initiale	Situation prévue
Usages, usagers, accès et droits		
Quel est le périmètre d'accessibilité de la ressource ?	Les usagers viennent de Baillergeau, de Croix Desprez, de Campeche. La source attire beaucoup de monde et il n'est parfois plus possible pour ceux vivant à côté de l'utiliser.	
Y a-t-il des droits d'accès, des exclus ?	Personne ne semble exclu.	
Quels sont les différents usages ? Quelles sont les perceptions de la ressource ?	Il s'agit essentiellement d'usages domestiques et dédiés à la construction. On observe des usages pour la boisson et la cuisine, mais ces derniers sont peu exprimés, ce qui montre que certaines personnes sont conscientes de la mauvaise qualité de l'eau.	L'aménagement et le traitement de l'eau risquent d'encourager des usages vers une consommation en eau de boisson : cela comporte un risque, car l'objectif n'est pas de rendre l'eau potable.
Quelle est la pression exercée sur la ressource ?	La pression est très forte, car le débit est minime (temps d'attente élevé).	Il y a un risque de pression accrue lié à l'augmentation du nombre d'usagers.
Existe-t-il aujourd'hui des usages autorisés et interdits ?	Il existe une règle tacite selon laquelle l'eau n'est pas potable pour des raisons sanitaires, mais des personnes la boivent quand même. Les usages domestiques, de construction et pour l'hygiène sont autorisés.	Il faudra informer de la non-potabilité de l'eau <i>via</i> un affichage à proximité de la source et une campagne de sensibilisation.
Y a-t-il des usages ou des pratiques non désirables, interdits ? Des pratiques souhaitables par les usagers ?	Pratiques non désirables : • pratiques susceptibles de dégrader l'état sanitaire de la source (mauvaise gestion des déchets à proximité, baignade) ; • pratiques susceptibles d'augmenter le temps d'attente (venir avec des contenants trop importants) ; • autres pratiques (déversement des eaux de bain dans la source, incivilités, baignades nu).	Pratiques souhaitables : • amélioration de la qualité du prélèvement de l'eau ; • nettoyage de l'environnement de la source.

Question	Situation initiale	Situation prévue
Quelles sont les contraintes qui limitent les usagers ?	Le chemin d'accès, la configuration de la source (l'environnement immédiat).	L'accès à la source sera amélioré.
Coordination entre acteurs		
Quelle entité gère la ressource et quel est son rôle ? Qui sera chargé de la gestion et de l'entretien de la ressource ?	Trois personnes sont impliquées dans la gestion de l'espace de la source. Le « boss maçon » participe à la construction et à l'entretien, le « leader » tranche les décisions et la communauté contribue au financement.	Un comité de gestion bénévole sera constitué avec les notables. L'OSC Grasdes désignera un représentant dans le comité.
Quels sont les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet et dans la gestion de la ressource ? Quel est leur rôle ?	Un technicien du quartier a fait le plan d'aménagement de la source. Les boss maçons et la main-d'œuvre non qualifiée vont effectuer les travaux d'aménagement.	
Définition/application des règles et des usages : comment sont-ils définis ? Par qui ? Qui les fait appliquer ?	Il n'y a pas de responsable dans la définition des règles et n'importe quelle personne témoin de comportements inadaptés peut rappeler à l'ordre le ou les contrevenants. Il existe des règles consensuelles sur les comportements tolérés ou non.	L'OSC devra redéfinir la fréquence et les horaires de distribution en période de sécheresse. Les règles devront être définies de manière collective par la communauté et l'OSC. D'après les notables concernés, faire des règles engendre des transgressions, mais celles-ci favorisent l'équité. Il faudra définir des règles écrites et orales pendant la construction de la source.
Qui est l'association qui conduit le projet ?	Le Grasdes est composé d'un conseil d'administration comportant onze membres élus pour une période de deux ans, et d'un conseil exécutif composé d'une cellule administrative et d'une cellule technique, reconnue par le ministère.	

Petits aménagements en maîtrise d'ouvrage communautaire à Port-au-Prince

Des gouvernances « en communs » pour améliorer l'accès aux aménagements urbains ?

Question	Situation initiale	Situation prévue
L'association joue-t-elle un rôle dans l'usage de la ressource ? Dans la gestion des règles (conflits) ?	Les membres de l'association utilisent également la source, mais ne sont pas impliqués dans sa gestion.	L'association se chargera au début d'approvisionner la source en chlore, puis ce sera à la communauté de s'en occuper. Elle conduira un travail de sensibilisation pendant les travaux. Elle assurera un suivi de la gestion effectuée par le comité.
Quel est l'objectif (officiel et officieux) de l'association dans le projet ? Son intérêt ?	Il s'agit d'une association à but non lucratif et son objectif est davantage social. Cependant, les membres de l'association ont la liberté de s'engager dans des actions politiques à titre individuel.	L'association évaluera le coût financier du traitement de l'eau au chlore et collectera la somme nécessaire auprès de la communauté dès qu'il sera nécessaire de renouveler le stock. Les habitants et les notables (surtout) contribueront de manière volontaire.
Comment peut-on décrire la relation entre l'association et les usagers ? L'association peut-elle réunir les usagers pour la conception et la mise en œuvre du projet ? Pour la gestion de la ressource ?	La relation est « bonne, mais à suivre ». L'association a déjà collaboré avec les membres de la communauté (aménagement d'une voie piétonne en escalier et pose de pavés dans le quartier de Desprez). La conception du projet n'implique pas l'ensemble de la communauté, mais l'OSC est ouverte à toute nouvelle proposition de la part des habitants pour les intégrer au projet.	
Régulation		
Y a-t-il des conflits pour l'utilisation de la ressource ? Comment sont-ils gérés ?	Il n'y a pas de problèmes, même en période de sécheresse. Les personnes s'arrangent entre elles.	Les règles peuvent poser problème à certains réfractaires, mais cela ne devrait pas durer.
Quels sont les règles (accès, gestion, investissement en temps et en argent) et les potentiels revenus économiques ? Quels seront les besoins en matière de gestion et d'entretien pour la durabilité de la source/du terrain ?	Plusieurs règles informelles portent sur les comportements à respecter : ne pas faire ses besoins ou se baigner à côté de la source, ne pas venir avec un récipient trop gros, etc.	Au départ, l'association se chargera de financer l'investissement et l'entretien, puis les cotisations de la communauté prendront le relais. Soit le comité collectera la cotisation et ira acheter le chlore, soit ce sont les notables qui s'en chargeront. .../...

Question	Situation initiale	Situation prévue
		Attention cependant, car il existe un risque que le projet se transforme en « <i>business</i> ». Il faut garantir que l'eau restera gratuite. Des cotisations ponctuelles seront collectées lors de frais d'entretien ou de réparation. Des règles seront définies pour assurer la durabilité de la ressource : nettoyage, évacuation des eaux sales, interdiction de se baigner à proximité de la source.
Les règles sont-elles connues ? Comment sont-elles diffusées ?	Les règles sont informelles et connues de tous, mais pas toujours respectées.	Il est prévu de conduire des campagnes de sensibilisation et de coller des affiches.
Comment fait-on appliquer/ respecter les règles ? Existe-t-il des sanctions (sociales, juridiques) ?	La communauté exerce une certaine surveillance.	
Points d'attention • S'inspirer du plan de gestion du réservoir d'eau à Haut-Georges produit par l'OSC Onahcod pour définir le rôle, la composition et le fonctionnement du futur comité de gestion ou comité d'entretien de la source, les critères de sélection de ses membres, les modalités de participation des habitants à l'entretien de la source, le modèle économique et la gestion foncière de celle-ci, et enfin le rôle potentiel d'une troisième entité régulatrice (leader, notables ou Casec). • L'approvisionnement en eau est majoritairement assuré par les femmes. Celles-ci n'étaient pourtant pas présentes lors des discussions, et tous les membres pressentis pour intégrer le comité de gestion sont des hommes. Il faut donc s'assurer qu'au moins une femme en fasse partie. • Trouver le système d'accès à la source (horaires par exemple) le plus juste et le plus démocratique possible. • S'emparer des problématiques techniques : tuyaux, robinets, espaces de douche, etc. • La source se trouve dans le domaine public et appartient donc à la communauté. Une cession au Casec est-elle nécessaire ?		

La grille peut être utilisée de façon flexible. Il n'y a pas d'ordre à respecter et chaque question d'une entrée thématique peut conduire les participants à aborder une question liée à une autre entrée, comme l'illustrent les exemples suivants.

Par exemple, les discussions autour de la « ressource » permettent **d'identifier les menaces écologiques qui pèsent sur elle et qui nécessitent de prendre des décisions pour la préserver collectivement**. Dans le cas de Ti Sous, l'analyse du risque

de contamination du point d'eau, pour lequel il est proposé d'effectuer un traitement au chlore, oriente les participants vers la formulation de solutions consensuelles sur les modalités et le coût du traitement de l'eau (thématique « coordination »). Un autre exemple est celui du parc du Canapé-Vert, où l'analyse des dégradations du parc, pourtant situé en zone naturelle à préserver, conduit les habitants, les OSC et le Caséc à proposer le renforcement de la couverture végétale et le développement d'actions de conservation du sol et de gestion des déchets.

La mobilisation de telle ou telle question de la grille permet indirectement de révéler la nature de la ressource ou de l'espace partagé comme bien commun (thématique « ressource »), puis d'amener les habitants à discuter des modalités d'accès et des rivalités d'usages qui peuvent exister (thématique « usages/usagers/accès/droits »). Le constat de l'existence de tensions entre les usages ou les usagers et de l'absence de mécanismes d'exclusion conduit les OSC et les habitants à **suggérer la mise en place de règles pour mieux préserver la ressource et réduire les sentiments d'injustice**. Par exemple, si personne n'est officiellement exclu de la source Ti Sous, les usagers qui vivent à proximité sont souvent privés d'eau dans la journée du fait de la faiblesse du débit, des pénuries régulières et parce que des personnes extérieures au quartier viennent la nuit pour s'approvisionner. L'OSC propose alors que des règles soient élaborées « par la communauté et l'OSC » pour redéfinir les fréquences et les horaires de distribution de l'eau en période de sécheresse, et que ces règles soient affichées devant la source.

Un autre exemple est celui du terrain de Canot. Aux questions de la grille portant sur les usages, sur les perceptions des acteurs quant à ces usages, sur la pression exercée sur l'espace et sur l'existence potentielle de pratiques indésirables, interdites ou problématiques, les réponses révèlent une superposition d'usages entrant parfois en conflit :



Discussion pour remplir la grille d'analyse avec les habitants du quartier de Sarazin



Terrain de Canot un an après l'aménagement (avril 2021)

fêtes religieuses, matchs de football, concerts, parking, étalage de marchandises, etc. Les habitants et l'OSC suggèrent alors de mettre en place **des règles pour désamorcer ou prévenir les conflits**, comme la cotisation des usagers lors d'événements pour assurer le nettoyage et l'entretien du terrain, ou encore la définition d'horaires de stationnement des véhicules pour garantir la cohabitation des usages (thématique « régulation » ou « coordination¹⁸ »).



LA PAROLE À

« Les responsables de FJH, qui habitent le quartier également, s'engagent fortement dans un aménagement continu du terrain : ils mettent des paniers de basketball, de l'éclairage, etc. Les acteurs définissent des principes dans l'usage du terrain, comme un jour pour le football et un autre pour le basket. Parfois c'est pour une activité évangélique, et sans oublier les activités de DJ pour les jeunes ! C'est une gestion conjointe qui se fait entre le comité de gestion et la communauté. Les usagers qui utilisent l'espace assurent le nettoyage juste après. Pour FJH, c'est une très belle expérience qui nous a fait comprendre à quel point la communauté avait besoin du terrain. »

Fritz Osner Saint Paul, représentant de l'OSC FJH

Les relations d'interdépendance sociale autour de l'aménagement, abordées dans les questions de la thématique « coordination », conduisent à expliciter **le rôle et les responsabilités de chaque catégorie d'acteurs**.

Les questions de l'entrée thématique « régulation » permettent aux habitants et aux OSC de **délibérer sur les règles existantes, ainsi que sur les règles souhaitées et souhaitables**. Elles peuvent concerner l'accès (gratuité, redevance), l'usage (ne pas venir avec un récipient de grande taille), mais aussi l'investissement et la gestion (achat du chlore par l'association, puis par le comité de gestion grâce aux cotisations des habitants). La grille permet d'interroger la nature et la source de la légitimité des règles, ainsi que leur capacité à réguler la concurrence entre les acteurs et à préserver la ressource sur le long terme.

18. L'équipe définit la coordination comme l'« ensemble des pratiques permettant à différents acteurs en interdépendance d'ajuster leurs comportements pour éviter les conflits ou assurer un but commun ».

Ainsi, en « remontant » de la pratique (comment ça se passe concrètement) aux normes (les règles implicites ou formalisées qui régulent les comportements des acteurs), puis aux institutions (comment est assuré le respect de ces règles), les modalités concrètes de gouvernance sont progressivement révélées.

C'est sur ce diagnostic que s'appuient l'équipe et les OSC lorsqu'elles accompagnent la formulation de mécanismes de gouvernance autour de chaque aménagement.

DES SCHÉMAS DE GOUVERNANCE À LA MISE EN PLACE DE COMITÉS DE GESTION

Les habitants usagers, les OSC et les pouvoirs publics formulent ensuite des schémas de gouvernance pour définir la manière dont les règles seront établies et mises en œuvre. Il s'agit notamment de déterminer le rôle des pouvoirs publics élus, le Casec, dans le dispositif de gouvernance partagée (voir encadré ci-contre). Le but de cette construction collective est de créer les conditions de pérennité de l'aménagement et d'équité d'accès à celui-ci.

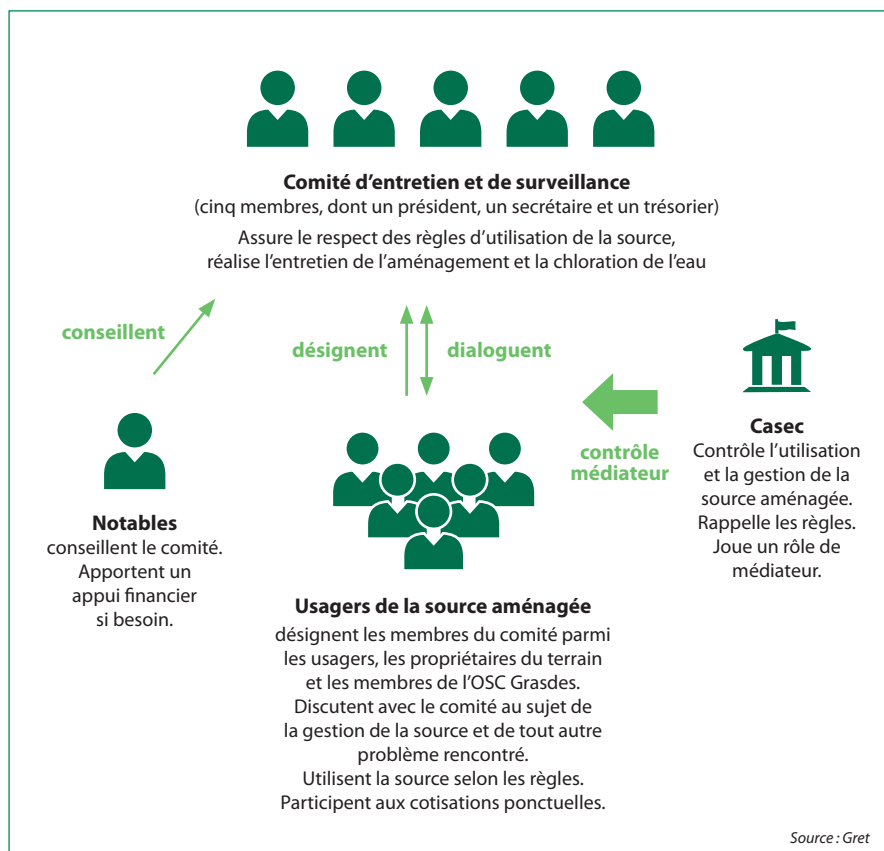
● Des schémas de gouvernance nourris par la grille

Conduits à l'aide de la grille d'analyse, les diagnostics partagés permettent de formuler les **mécanismes de coordination et de régulation existants et souhaités** : qui gère/gèrera l'aménagement et quel est/sera son rôle ? Quel est/sera le rôle des autres acteurs impliqués ? Comment sont/seront définies et appliquées les règles, et par qui ? Quel est/sera le rôle de l'OSC porteuse, ainsi que ses relations avec les usagers ?

Le Gret et les OSC prennent appui sur ces résultats pour esquisser des **schémas de gouvernance initiaux**. Chaque schéma donne à voir et explicite le rôle des différents types d'acteurs ainsi que les interactions qui les relient, en s'inspirant notamment des quatrième et huitième principes d'Elinor Ostrom : le contrôle du respect des règles par des personnes chargées de la surveillance et de la résolution des conflits, et une organisation à plusieurs niveaux. Les schémas de gouvernance prennent également en compte des points d'attention spécifiques soulevés lors des discussions avec les habitants, tels que la nécessité d'impliquer les femmes dans les comités de gestion – en particulier dans le cas de la source Ti Sous où l'approvisionnement en eau est majoritairement assuré par celles-ci.

Ce schéma de gouvernance s'appuie sur les interactions sociales existantes renseignées dans la grille d'analyse et sur les propositions formulées lors de ce même exercice. Chaque schéma de gouvernance est partagé, discuté et affiné avec l'OSC concernée, puis avec les habitants.

Figure 3 : **SCHEMA INITIAL DE GOUVERNANCE DE LA SOURCE AMENAGEE DE TI SOUS, QUARTIER DESPREZ, EN 2020**



● La gouvernance et la gestion dans les faits

Les schémas de gouvernance proposés et les discussions qu'ils suscitent mettent en avant une instance nouvelle à créer, **les comités de gestion**¹⁹, dont il s'agit alors de définir la composition, le fonctionnement et le rôle.

19. Ces comités prennent plusieurs noms, par exemple comité d'entretien et de surveillance dans le cas de la source Ti Sous.

SCHÉMA DE GOUVERNANCE DE LA SOURCE TI SOUS

En 2020, lorsque débute l'aménagement de la source, le Gret et l'OSC Grasset devaient de structurer la gouvernance autour d'un **comité d'entretien et de surveillance** dont les cinq membres (un président, un secrétaire, un trésorier et deux autres personnes) sont désignés par les usagers parmi les habitants, les propriétaires et les membres de l'OSC. Les notables doivent conseiller le comité de gestion et apporter si besoin un appui financier, tandis que les usagers participent au dialogue autour de l'aménagement et versent une cotisation pour son entretien. Le Casec, lui, est censé assurer un rôle de médiation et de contrôle de la gestion et de la régulation.

L'OSC réunit l'ensemble des habitants concernés par l'aménagement afin de définir collectivement le fonctionnement du futur comité de gestion. Elle reporte les règles de fonctionnement décidées dans un document de référence, qui sert à élaborer les **statuts du comité**. Ceux-ci précisent sa composition et les relations qu'il entretient avec les autres acteurs (Casec, usagers, notables, etc.). Les usagers ont un pouvoir variable selon l'aménagement. Dans le cas de la source Ti Sous par exemple, ils sont sollicités annuellement par le comité lors d'une assemblée générale pour échanger et prendre des décisions concernant le fonctionnement de la source, son entretien, les problèmes rencontrés ou encore le respect des règles. Dans d'autres cas, les comités d'usagers fonctionnent davantage sur un modèle représentatif. Dans le cas du réservoir de collecte d'eau de pluie de Haut-Georges aménagé par l'OSC Onhacod par exemple, les usagers élisent les membres du comité, mais n'interviennent pas dans la prise de décision.

GOUVERNANCE ET GESTION

La **gouvernance** se réfère aux mécanismes de prise de décision (concernant l'accès, l'usage, la réglementation, les investissements à réaliser, etc.), qui vont de la simple concertation à l'éventuelle remise en cause des décisions.

La **gestion** se réfère à l'organisation opérationnelle des décisions prises par les instances de gouvernance. Elle veille à faire respecter les règles d'accès et d'usage, à assurer l'entretien et la gestion technique et financière (suivi des recettes par exemple), mais aussi toutes les activités du quotidien qui permettent de maintenir l'aménagement fonctionnel. Les choix relevant de la gestion sont donc en principe décidés dans le cadre du dispositif de gouvernance.

La gouvernance peut être définie comme un espace d'interactions politiques⁽¹⁾ contribuant à façonner des normes, des réglementations et des stratégies. Dans le cas des aménagements à Turgeau, la gouvernance s'incarne dans les interactions entre usagers, autorité locale, OSC et comités de gestion. Ce sont donc les niveaux d'interdépendance et d'interaction entre ces différentes catégories d'acteurs qui nous donnent le plus d'éléments pour caractériser la **gouvernance partagée**.

(1) McGinnis M.D. (2011).

Les mécanismes de gouvernance se manifestent donc d'une part à travers les **interactions sociales non formalisées** entre les différents acteurs qui gravitent autour des aménagements, et d'autre part dans la rédaction et la **formalisation des statuts des comités de gestion**. En effet, si ces comités de gestion ont au départ été pensés comme des **instances gestionnaires** intervenant dans un schéma de gouvernance plus large, ils ont évolué en **organes décisionnaires** d'une forme de gouvernance (pas toujours partagée) donnant plus ou moins de place aux usagers, à l'autorité et à l'OSC... tout du moins lorsqu'ils sont restés en activité après le projet.

● Une gouvernance vertueuse en matière d'équité et de pérennité ?

La question au cœur du travail de capitalisation entrepris en 2021 est de savoir si l'implication plus ou moins importante des usagers dans la gouvernance partagée a favorisé le maintien en bon état des aménagements et leur accessibilité au plus grand nombre. Il s'agit de se demander si une répartition des rôles et des responsabilités entre acteurs publics, privés, OSC et habitants peut garantir la gestion efficace, pérenne et équitable d'une ressource ou d'un espace commun. Sans donner de réponse tangible à cette question, les résultats des enquêtes fournissent des éléments qui, mis bout à bout, alimentent la réflexion. Trois exemples contrastés sont décrits.

Dans le quartier de **Canot**, le comité de gestion constitué pour le terrain public aménagé est toujours fonctionnel. Il est responsable de la gestion et prend les décisions concernant l'utilisation de l'espace (usages, horaires), les recettes et leur collecte, ainsi que les améliorations à apporter. Le comité se compose d'un membre de l'OSC FJH, chargé de la gestion du terrain et qui apporte un appui technique et financier, d'un membre de la famille propriétaire, qui est le décisionnaire final, de cinq notables représentant chacun les usagers d'une localité proche du terrain²⁰ avec des rôles de

20. Cité 12, Melery, Sainte-Marie, Ravine Ochar, Morency.

Dans le quartier de **Haut-Georges**, le schéma de gouvernance conçu lors de la réhabilitation de la source, qui proposait la création d'un comité de gestion représentatif, transparent et redevable devant l'assemblée d'usagers, a fortement évolué. C'est aujourd'hui l'OSC Onhacod, implantée dans la zone et proche de l'Église, propriétaire du terrain, qui assure la gestion de la source. Elle pilote la distribution de l'eau, réalise la collecte et la gestion des recettes, effectue grâce à celles-ci les réparations ainsi que des améliorations dans le quartier, et prend les décisions. À la demande de l'OSC, certains usagers s'occupent de la vente de l'eau et participent à l'entretien du réservoir. Ils essaient également d'exercer une forme de contrôle en protestant parfois contre des décisions de l'OSC perçues comme injustes, comme lorsqu'elle a décidé de



quintupler le prix de l'eau, celui-ci passant de cinq gourdes pour 20 litres d'eau en 2020 à 25 gourdes en 2022, ce qui a eu pour effet de restreindre l'accès au réservoir pour les plus vulnérables.

Dans le quartier de **Canot**, enfin, le service de gestion des déchets organisé par l'OSC Soldada montre quant à lui qu'il est possible d'avoir un service efficace au sein duquel les décisions sont prises collectivement par les usagers, impliqués dans l'entretien et la gestion. Le modèle de gouvernance mis en place, dans lequel l'instance décisionnaire du service associe les usagers, semble avoir permis une véritable responsabilisation des habitants sur les problématiques de gestion des déchets, tout en favorisant la transparence et la redevabilité d'un service dont le prix – évolutif en fonction de la situation des ménages – ne conduit pas à un sentiment d'injustice.

À travers ces trois exemples, on observe plusieurs évolutions des schémas de gouvernance mis en place durant le projet : maintien ou non du comité de gestion, rôles et pouvoirs d'agir des usagers plus ou moins formalisés, et impacts variables en matière de pérennité et de perception de la justice sociale. Il est cependant difficile d'en tirer des conclusions concernant l'impact direct d'une approche par les communs.

MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE ET APPROCHE PAR LES COMMUNS

La maîtrise d'ouvrage communautaire et l'approche par les communs sous-tendent toutes les deux l'hypothèse que donner davantage de voix et de poids aux populations locales dans des décisions les concernant permet de rendre plus transformatives des interventions d'aide au développement. En quoi ces deux approches diffèrent-elles exactement ? Et en quoi sont-elles susceptibles de se compléter ?

● Des DIFFÉRENCES MAIS PAS D'INCOMPATIBILITÉ

La conception et la mise en œuvre des microprojets sous maîtrise d'ouvrage communautaire ont permis aux pouvoirs publics de la section communale d'associer étroitement la société civile dans la construction d'aménagements et l'installation de services d'intérêt public. En testant une approche par les communs, ces microprojets devaient en plus permettre de renforcer au côté des pouvoirs publics le pouvoir de décision des usagers et des citoyens en matière de gouvernance de ces aménagements et des services d'intérêt collectif mis en place.

L'analyse et la pratique montrent que ces deux approches diffèrent à la fois dans leur intention politique et leur traduction méthodologique, sans que cela les rende pour autant incompatibles.

MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE ET APPROCHE PAR LES COMMUNS

La maîtrise d'ouvrage communautaire a été développée pour permettre à des associations locales (OSC) de porter et de mettre en œuvre de petits projets d'aménagements urbains dans leurs communautés. Les opérateurs de l'aide au développement en attendent plusieurs avantages : un renforcement du pouvoir d'agir de la communauté et de la société civile locale, une meilleure adéquation des actions financées avec les attentes exprimées par la communauté et portées par l'OSC, une meilleure mobilisation et une meilleure appropriation de l'aménagement, un sentiment de plus grande légitimité et de reconnaissance vis-à-vis des pouvoirs publics et de la société. Pour avoir accès au financement, l'OSC locale doit acquérir les compétences en matière d'ingénierie de projet afin d'être en mesure de répondre aux exigences des bailleurs dans les phases de conception, de mise en œuvre, de gestion et de compte rendu (procédures de planification, budgétisation, rapports, suivi-évaluation, etc.). Le projet est planifié et budgété sur un temps court et l'OSC est tenue de rendre compte de l'action avant tout au bailleur. L'attention de ces projets en maîtrise d'ouvrage communautaire porte en général sur **la réalisation du « projet » d'aménagement**.

L'approche par les communs, encore en phase expérimentale, a pour intention que les projets de développement puissent appuyer des dynamiques sociales de gouvernance partagée sur des objets d'intérêt commun, comme de petits aménagements urbains. Ses promoteurs en espèrent plusieurs avantages : un renforcement du pouvoir des citoyens dans les instances de prises de décision les concernant, une plus grande contribution des actions financées à la justice sociale et environnementale, des formes d'organisation sociale plus durables et résilientes, et la pérennité des aménagements. L'OSC porteuse du projet doit à la fois « maîtriser » l'outil projet (devenu incontournable pour mobiliser des moyens techniques et financiers) et « prendre de la distance » avec celui-ci afin de pouvoir inscrire l'action en accompagnement de processus longs de transformation sociale. L'attention de l'approche par les communs porte ainsi davantage sur la **contribution du projet à la « gouvernance partagée » de l'aménagement**, capable d'assurer pérennité et justice sociale.

En théorie, une approche par les communs peut être adoptée par une OSC locale dans le cadre d'un projet conduit en maîtrise d'ouvrage communautaire.

Il y a, entre les deux approches, une **différence de focale**. Alors que la maîtrise d'ouvrage communautaire cible la participation de la communauté à la conception et à la mise en œuvre du « projet » d'aménagement, l'approche par les communs regardera davantage le « processus » par lequel les différents acteurs concernés par l'aménagement s'organisent pour assurer sa pérennité et son équité d'accès. La façon de **mobiliser le projet** diffère également : là où une maîtrise d'ouvrage communautaire implique que l'OSC locale « intègre » l'ingénierie de projet pour réaliser l'aménagement

ment, l'approche par les communs requiert qu'elle fasse, en plus, un « pas de côté » pour utiliser le projet au mieux, comme un outil qui viendrait en appui au processus d'organisation sociale autour de l'aménagement.



LA PAROLE À

« Avec l'approche par les communs, la FJH a su faire preuve de plus de transparence et de visibilité, car ils ont pu avoir une bonne gestion des fonds mis à leur disposition, bien réaliser le projet et assurer une communication avec la population. Cela lui a permis d'avoir le support de la communauté dans ses actions. L'approche par les communs a permis de questionner le fonctionnement de base appliqué au terrain depuis très longtemps, et de réorganiser cet espace commun. »

Fritz Osner Saint Paul, représentant de l'association FJH à Canot

Une autre différence porte sur la notion de **communauté**, inhérente au concept de maîtrise d'ouvrage communautaire. Alors que celui-ci appréhende la communauté comme une entité homogène porteuse du microprojet d'aménagement, l'approche par les communs cherchera au contraire à repérer les différentes catégories d'acteurs concernés par l'aménagement afin de s'assurer que toutes puissent prendre part à la définition de leur projet. Une illustration de cette différence est la phase de validation communautaire des projets d'aménagement en maîtrise d'ouvrage communautaire, qui repose sur une simple assemblée de quartier d'au moins 50 personnes et sur la consultation des notables ; ce même projet, s'il était conduit avec une approche par les communs, veillerait à inclure des moyens pour s'assurer que les différentes catégories d'utilisateurs et parties concernées puissent prendre le temps de valider ensemble l'aménagement et ses règles d'accès, d'usage et de gestion futures. On observe une différence semblable au sujet de l'**organisation des utilisateurs et de la gouvernance** autour de l'aménagement. En ne prévoyant pas d'accompagnement spécifique pour l'organisation sociale autour de celui-ci, les projets conduits en maîtrise d'ouvrage communautaire semblent considérer que la communauté est déjà représentée par les OSC, et qu'il n'est pas nécessaire d'intervenir plus finement sur les mécanismes de gouvernance. Une approche par les communs postule plutôt qu'un accompagnement par un tiers peut être utile pour construire des gouvernances partagées et éviter des phénomènes d'accaparement du bien commun, source de sentiment d'injustice sociale et de conflits qui peuvent aussi survenir dans des modes d'organisation communautaire.

Le **rôle et le positionnement de l'OSC** sont un sujet de questionnement important dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communautaire. Alors que celle-ci pourrait hâtivement être perçue comme représentative de la communauté dans le cadre d'un projet en maî-

trise d'ouvrage communautaire, une approche par les communs s'interrogera sur ses fonctions, l'OSC pouvant être simple facilitatrice d'un processus communautaire, promotrice d'une gouvernance partagée (on parlerait alors de « porteuse de commun ») ou partie prenante de la gouvernance de l'aménagement – voire les trois. Les questions de la grille d'analyse vues précédemment illustrent cette interrogation : elles invitent l'OSC à se présenter et à préciser le rôle qu'elle prétend jouer dans la gouvernance de l'aménagement.

On observe donc bien certaines différences entre une démarche de maîtrise d'ouvrage communautaire et une approche par les communs. Cette dernière se révèle plus ambitieuse dans son intention de donner davantage de voix et de pouvoir de décision et d'action aux différentes catégories d'usagers dans les instances de gouvernance. Tout en reconnaissant ces différences, on ne perçoit pas pour autant d'incompatibilités pour l'adoption d'une approche par les communs dans le cadre d'un projet conduit en maîtrise d'ouvrage communautaire. C'est ce qu'ont expérimenté, sur un temps réduit, les OSC porteuses des six microprojets tests.

● QUELLE VALEUR AJOUTÉE D'UNE APPROCHE PAR LES COMMUNS DANS LE CADRE DE PROJETS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE ?

L'approche par les communs a-t-elle apporté une plus-value aux projets conduits en maîtrise d'ouvrage communautaire ? L'équipe du Gret avait réfléchi à la façon de mener une analyse comparative entre microprojets « avec » et « sans » approche par les communs. Cette tentative s'est toutefois avérée infructueuse, et l'idée a dû être abandonnée.

UNE TENTATIVE D'ANALYSE COMPARATIVE ABANDONNÉE

L'équipe du Gret souhaitait initialement faire une analyse comparative afin d'apprécier la valeur ajoutée de l'approche par les communs. Il s'agissait de comparer les six microprojets « tests » mis en œuvre en maîtrise d'ouvrage communautaire avec une approche par les communs, à six autres microprojets « témoins » mis en œuvre en maîtrise d'ouvrage communautaire, mais sans approche par les communs. Il s'est toutefois avéré que le panel des trente microprojets réalisés n'offrait pas suffisamment d'aménagements témoins comparables à ceux qui étaient sélectionnés pour le test. La plupart des aménagements (voirie, murs de clôture, escaliers, etc.) portaient en effet sur des infrastructures d'accès libre faisant l'objet d'usages **non rivaux** par les usagers, s'apparentant ainsi davantage à la notion de **bien public**⁽¹⁾, moins propice à faire l'objet d'une gouvernance partagée en communs. Cette différence de nature a rendu impossible l'exercice de comparaison entre aménagements.

(1) Selon la typologie de Samuelson (Samuelson P. A., 1954).

Les enquêtes conduites dans le cadre de la capitalisation fournissent toutefois quelques indices, qui s'appuient à la fois sur le ressenti des OSC porteuses des microprojets et sur certains résultats observés sur le terrain.

Les équipes du Gret et des OSC relèvent en premier lieu l'intérêt de la participation élargie à l'ensemble des usagers et des personnes concernées par l'aménagement (propriétaires, notables, Casec). Selon eux, cette mobilisation facilite et légitime l'action des OSC, tant du point de vue des habitants que de celui de l'autorité locale. L'approche par les communs, en incitant les OSC à embarquer l'ensemble des acteurs dans une réflexion sur la représentativité, le partage du pouvoir et les mécanismes de prise de décision, semble contribuer à une plus grande appropriation par les habitants des enjeux qui les concernent à long terme. Elle permet aussi l'instauration collective de règles ; et, parce qu'elles seraient régulièrement discutées et améliorées collectivement, celles-ci favoriseraient l'accès équitable et la durabilité des aménagements. Enfin, la formalisation des mécanismes de prise de décision permettrait d'anticiper et de réduire les conflits à la fois entre les usagers, mais également avec les autres acteurs.

Les observations de terrain des six aménagements appuyés par une approche par les communs font ressortir trois différences notables par rapport à ce qui est habituellement observé dans le cadre de microprojets conduits en simple maîtrise d'ouvrage communautaire.

- **Une formalisation et une institutionnalisation des dispositifs de gouvernance.** Sur les six aménagements, cinq ont bénéficié de la mise en place de comités de gestion formalisés par des statuts et reconnus par le Casec²¹. En 2022, deux comités de gestion sont toujours fonctionnels (terrain communautaire et service de gestion des déchets dans le quartier de Canot). Les trois autres comités n'existent plus en tant que tels, mais les aménagements font cependant toujours l'objet de modalités de gestion *via* des outils de gestion financière (cahier d'enregistrement des dépenses et des recettes pour le réservoir de collecte d'eau de pluie dans le quartier de Haut-Georges) ou d'arrangements informels (la source Ti Sous dans le quartier de Desprez est gérée par trois personnes résidentes de la zone, sans OSC ni autorité).
- **Des règles de gestion, d'accès et d'usage connues de tous, même si elles ne sont pas écrites.** C'est par exemple le cas des aménagements du quartier de Canot et de la source Ti Sous dans le quartier de Desprez. Au niveau du parc du Canapé-Vert ou du réservoir d'eau du quartier de Sarrazin, un certain nombre

21. Le parc du Canapé-Vert est un cas particulier, car sa gestion et sa préservation font déjà partie du mandat de l'Anap, sous la tutelle du ministère de l'Environnement. Un protocole d'accord est rédigé entre l'Anap, le Casec, l'OSC Racadeves et le Gret. Si ce protocole mentionne les usagers du parc – que le texte définit comme un « commun » – parmi les parties prenantes de la gouvernance partagée, ces derniers ne font toutefois pas partie du dispositif de gouvernance.

de pratiques sont tolérées et d'autres non, traduisant un ensemble de règles tacites : par exemple, la coupe d'arbres est interdite au sein du parc du Canapé-Vert, et un système de priorité a été mis en place pour accéder au réservoir de Sarrazin.

- **Une valorisation et une appropriation accrues des espaces aménagés par les habitants.** Cela se traduit notamment par le développement de nouveaux usages. À titre d'exemples, le toit du kiosque du réservoir d'eau aménagé dans le quartier de Haut-Georges constitue désormais un espace de rencontre pour les habitants – le seul du quartier – tandis que, dans le quartier de Canot, de petits commerces se sont installés sur le terrain communautaire aménagé à proximité du centre de gestion des déchets. Des aménagements supplémentaires ont également été réalisés à l'initiative des populations ou des OSC. Ainsi, dans le quartier de Haut-Georges, les escaliers à proximité du réservoir ont été réparés et mis en valeur grâce aux recettes issues de la vente de l'eau, tandis que des lampadaires et des pare-ballons ont été installés sur le terrain communautaire de Canot. ●

PARTIE 4

Quels apprentissages pour une approche par les communs ?

Bien que le projet ait été conduit dans un environnement structurel et conjoncturel mouvementé (crise politique, pays bloqué, restrictions et confinement dus à la pandémie de Covid-19, assassinat du Président, etc.) et sur une courte période (l'approche par les communs a été testée durant seulement un an), il est cependant possible d'en tirer certains enseignements.

DEUX APPROCHES DIFFÉRENTES MAIS COMPLÉMENTAIRES

Conçues toutes deux avec la même intention de donner aux populations davantage de pouvoir sur les décisions qui les concernent, la maîtrise d'ouvrage communautaire et l'approche par les communs présentent toutefois des différences. Celles-ci portent notamment sur la priorité donnée aux enjeux de gouvernance, sur le regard critique apporté à la « logique projet », sur la façon d'appréhender la « communauté » ainsi que sur le positionnement de l'OSC locale facilitatrice.

Ces différences ne rendent pas pour autant les deux approches incompatibles, au contraire. La maîtrise d'ouvrage communautaire rapproche les OSC conceptrices et maîtres d'œuvre des projets des premiers concernés (habitants, usagers, etc.), et permet de contribuer à façonner une relation renouvelée avec les pouvoirs publics. L'approche par les communs, de son côté, pousse l'ambition un peu plus loin en prévoyant un accompagnement des OSC, des usagers et des pouvoirs publics dans la construction de gouvernances partagées ciblant la pérennité des aménagements et une plus grande garantie de justice sociale.

Sans révéler d'incompatibilité *a priori* entre maîtrise d'ouvrage communautaire et approche par les communs, l'expérience conduite dans le cadre du projet Pascal-DT, sur une période trop courte et dans un contexte difficile, n'a cependant pas permis d'en prouver rigoureusement la valeur ajoutée.

UNE GRILLE D'ANALYSE *AD HOC* POUR FACILITER LA CONSTRUCTION D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

L'expérience montre l'intérêt de construire des outils *ad hoc* pour opérationnaliser une approche par les communs. La grille d'analyse, élaborée puis testée par l'équipe du projet, est à la fois originale dans sa conception et utile pour faciliter l'expression et l'analyse partagées des enjeux de gouvernance par les acteurs concernés.

Originale, d'abord, dans le sens où elle propose aux participants d'aborder ensemble les questions de gouvernance en partant des réalités et des pratiques existantes, en structurant les discussions autour de quatre entrées thématiques (ressources, usages, modes de coordination entre acteurs, régulation) regroupant chacune une vingtaine de questions adaptées au contexte, tout en s'appuyant sur les huit principes d'Elinor Ostrom. Utile, ensuite, en ce qu'elle permet aux participants de décrire et d'analyser l'existant, puis de discuter de la situation projetée et de formuler des propositions.

L'expérimentation de la grille par l'équipe du Gret et les OSC a montré sa souplesse d'utilisation pour le facilitateur ainsi que son utilité comme outil d'aide à l'animation des discussions entre acteurs pour analyser les enjeux de gouvernance. La démarche de mise en débat des sous-questions de la grille avec les habitants a favorisé une compréhension conjointe de la situation d'action et offert l'opportunité d'échanger ouvertement sur les enjeux d'accessibilité, d'équité, de régulation et de gouvernance des aménagements. En faisant dialoguer les usagers sur les pratiques existantes, et sur celles qui seront capables d'assurer la durabilité de l'aménagement et son équité d'accès, la grille a posé les bases d'une régulation co-construite, cohérente au regard des différents usages, et donc légitime aux yeux des usagers.

DES SCHÉMAS DE GOUVERNANCE PARTAGÉE QUI ÉVOLUENT DANS LA PRATIQUE

Le recours à des schémas de gouvernance, construits à partir de ce qui est ressorti des échanges autour de la grille d'analyse, s'est avéré utile pour discuter des modalités d'organisation, de décision et de gestion autour de chaque aménagement. La décision de créer un comité de gestion a permis aux parties prenantes de concrétiser et de formaliser les règles de gouvernance : qui prend part aux décisions ? Quelle est la représentativité des différents acteurs ? Quel rôle pour chacun ? Quelles règles de gestion ? Les mécanismes de gouvernance partagée discutés collectivement ont ensuite été intégrés aux statuts du comité de gestion, dont la portée recouvre à la fois des fonctions de décision, de contrôle (la gouvernance) et de mise en œuvre opérationnelle des décisions prises (la gestion).

Les comités de gestion et les schémas de gouvernance ont naturellement évolué, révélant les façons dont les modalités d'organisation collective s'adaptent, au cours du temps, aux réalités sociales et aux pratiques quotidiennes. On observe que certains dispositifs se sont éloignés du principe espéré d'une gouvernance partagée, limitant les usagers dans leur pouvoir de peser sur les décisions. Mais ce n'est pas le cas de tous, et on ne peut en conclure que la réflexion initiale sur la gouvernance partagée à l'aide des schémas de gouvernance aurait été vaine et sans effet. Cela souligne, en revanche, que ce n'est que dans la pratique, dans une logique d'apprentissage collectif continu, que les parties prenantes peuvent façonner des dispositifs de gouvernance partagée, justifiant la pertinence d'un accompagnement de plus longue durée dans le cadre d'une approche par les communs.

UNE EXPÉRIENCE ORIGINALE DE COMMUNS IMBRIQUÉS, DE L'AMÉNAGEMENT AU TERRITOIRE

L'expérience du projet Pascal-DT offre une illustration originale de l'articulation et de la synergie entre deux dynamiques de communs potentielles, observables au niveau du territoire de la section communale et de chacun des aménagements, qu'il aurait été intéressant d'accompagner dans la durée afin qu'elles prennent forme.

Le processus de planification territoriale participative conduit conjointement par le Casec et les OSC est une façon d'effectuer des choix collectifs sur les orientations et les priorités d'action du territoire, objet du commun à cet échelon. La conception, la sélection et la mise en œuvre, grâce au fonds d'appui, des microprojets par les OSC sont autant de façons d'expérimenter la mise en application de ces choix. Ces derniers mériteraient d'être périodiquement débattus et évalués par les acteurs concernés, peut-être au sein de l'Asec. Un dispositif de suivi réflexif, conçu et mis en œuvre par ces acteurs pour documenter les expériences, permettrait d'objectiver les analyses et de mesurer la pertinence des décisions prises. Le maintien du fonds d'appui serait utile pour poursuivre ce processus d'apprentissage collectif, propice à la construction d'une gouvernance partagée du territoire entre les habitants, les OSC et les pouvoirs publics.

Les exercices d'analyse partagée, de formulation de mécanismes et de règles de gouvernance conduits dans le cadre des projets en maîtrise d'ouvrage communautaire constituent autant de dynamiques de communs au niveau de chacun des aménagements. Ces dynamiques, au niveau territorial et au niveau de chaque aménagement, s'alimentent et préfigurent des communs imbriqués qui peuvent entrer en synergie. Une poursuite de l'accompagnement au-delà du projet Pascal-DT aurait permis de prolonger cette expérience originale de construction d'une gouvernance partagée entre les pouvoirs publics et les habitants de la ville. ●

PARTIE 5

Perspectives

Les résultats des enquêtes de capitalisation menées en 2022 à Turgeau ont mis en avant l'intérêt du Casec, des OSC et des habitants des quartiers pour la poursuite de l'expérience amorcée dans le cadre du projet Pascal-DT. L'approche testée peut en effet constituer une voie nouvelle pour co-construire d'autres façons de gouverner et de gérer des services et des ressources d'intérêt collectif. Deux pistes sont envisagées pour la suite.

POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNS IMBRIQUÉS SUR LE TERRITOIRE DE TURGEAU

Le projet Pascal-DT a permis aux pouvoirs publics, aux OSC et aux habitants de la section communale de Turgeau d'impulser un processus prometteur de « commun » à deux niveaux imbriqués : au niveau d'une partie du territoire de Turgeau, et au niveau de chacun des aménagements conçus et mis en œuvre par les OSC en maîtrise d'ouvrage communautaire.

En 2022, les aménagements sont fonctionnels et des formes d'organisation à géométrie variable assurent une certaine pérennité et une certaine équité d'accès. Dans un contexte de fragilité chronique de la gouvernance publique et de la fourniture des services publics en Haïti, et tout particulièrement dans les quartiers précaires de la ville de Port-au-Prince, il est dommage que le processus d'apprentissage ait été interrompu par manque de financements. En attente d'une opportunité qui permette de reprendre l'accompagnement d'un dialogue entre les pouvoirs publics et les habitants sur le territoire de Turgeau, les équipes du Gret maintiennent de manière informelle des liens et des relations avec ces initiatives dans les quartiers.

DES MARCHÉS GÉRÉS EN COMMUNS

Sensibilisées et formées à l'approche par les communs dans le cadre du projet Pascal-DT, les équipes du Gret en Haïti ont parallèlement entrepris en 2022 une nouvelle expérimentation de cette approche au travers du projet Urbayiti (Gouvernance urbaine et villes résilientes), également financé par l'Union européenne. Le projet porte sur la gestion des déchets dans les marchés de Port-au-Prince et appuie l'organisation collective des marchandes. Cette initiative repose sur un diagnostic mené conjointement fin 2020 par la mairie de Port-au-Prince et le Gret sur un échantillon de neuf marchés, qui fait état de difficultés rencontrées par les marchandes concernant l'approvisionnement, le déplacement, le stockage et, plus généralement, l'accès à des services essentiels de base, en particulier celui de gestion des déchets. Le diagnostic révèle également les pressions qu'elles subissent d'acteurs externes informels qui disputent la gestion des marchés aux acteurs officiellement en place. Les acteurs des marchés (marchandes, associations de marchandes, directeurs des marchés, collecteurs des déchets, travailleurs, etc.) se connaissent, mais n'ont pas l'habitude de se réunir et de prendre des décisions concertées. Au travers du projet Urbaviti, l'équipe du Gret accompagne les différents acteurs dans la construction progressive d'un dispositif de gouvernance partagée sur trois marchés, en lien avec la mairie. ●

GLOSSAIRE

ACTION COLLECTIVE. « Action entreprise par un groupe (soit directement, soit en son nom au travers d'une organisation) en faveur des intérêts partagés et perçus de ses membres (Scott et Marshall, 2009). Les théories de l'action collective se réfèrent au partage des coûts et des avantages de l'action collective pour gérer des biens publics ou collectifs¹. »

Le concept d'action collective que nous utilisons s'inscrit dans la théorie développée par Elinor Ostrom en opposition aux thèses qui postulent que les individus ne voient que leurs intérêts particuliers de court terme et sont incapables de prendre des décisions d'intérêt collectif ou de long terme, nécessitant de ce fait des solutions imposées de l'extérieur, *via* l'État ou la privatisation. Ostrom a démontré qu'au contraire, les individus peuvent, par leur action collective, créer une institution commune où chacun s'engage à suivre les règles, selon un principe de surveillance mutuelle². L'action collective, créant ainsi le commun, est aussi qualifiée de « *commoning* » ou de « faire commun ». Créer les conditions de l'action collective est une dimension centrale de l'approche par les communs.

ACTION COMMUNAUTAIRE. « L'action communautaire est définie par Lamoureux *et al.* comme "toute initiative issue de personnes, de groupes communautaires, d'une communauté (géographique locale, régionale, nationale ; d'intérêts ; d'identités) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun" (2002 : 4)³. » En Haïti, les associations de quartier agissant dans le cadre de l'aide au développement évoluent dans un contexte de contraintes majeures et d'opportunités déterminées, notamment celles des financements de l'aide internationale de laquelle elles deviennent facilement dépendantes⁴. Accompagner l'action communautaire impliquerait alors une « logique de renforcement organisationnel et de conscientisation qui amènerait les membres à l'acquisition d'une conscience critique pouvant les aider à reconnaître les facteurs de discrimination et d'exploitation, et donc à leur donner une capacité de mener des actions collectives de revendication et de défense des droits sociaux, économiques et politiques des communautés locales⁵ ». C'est dans ce sens que le Gret développe la maîtrise d'ouvrage communautaire.

1. Antona M., Bousquet F. (2017), p. 125.

2. Ostrom E. (1990).

3. Casséus T., Payen F. (2018), p. 72.

4. Casséus T., Payen F. (2018).

5. Casséus T., Payen F. (2018), p. 80.

APPROCHE PAR LES COMMUNS. Façon de réfléchir et de conduire une intervention d'aide au développement lorsque que celle-ci souhaite faciliter la construction de gouvernances partagées « en communs ». Une approche par les communs affirme une intention politique de justice sociale et environnementale, mobilise les cadres conceptuels des communs, mais aussi de l'économie sociale et solidaire ou de l'éducation populaire, et fait appel à des méthodes de facilitation.

COMMUN. Dynamique d'organisation sociale dans laquelle un ensemble d'acteurs, interdépendants et directement concernés par un enjeu commun, décide de s'engager dans une action collective pour construire une gouvernance partagée. Celle-ci définit et met en œuvre, dans le cadre d'un processus d'apprentissage collectif continu, des règles d'accès et d'usage jugées équitables, qui garantissent la durabilité sociale, économique et environnementale de l'objet du commun (une ressource, un service ou un territoire par exemple).

DILEMME SOCIAL. « Un dilemme social est une situation où un comportement individuel répondant à des intérêts particuliers devient désastreux lorsqu'il est reproduit à l'échelle du groupe. Un dilemme de premier ordre porte sur le partage de la ressource, un dilemme de second ordre concerne le respect ou non des règles mises en place pour résoudre le dilemme de premier ordre⁶. »

Ce conflit entre intérêts particuliers/de court terme et intérêt collectif/de long terme est particulièrement présent dans le cas de l'usage de ressources en accès partagé. Ces dernières sont à la fois non excluables (il est très difficile d'exclure des usagers potentiels de ces ressources) et rivales (ce qu'un usager retire de ces ressources n'est plus disponible pour les autres). Sans résolution de ce dilemme, la durabilité de la ressource et la justice sociale sont menacées.

FACILITATION. La facilitation consiste à créer les conditions de la coopération entre différents acteurs, créer les conditions de l'action collective, créer les conditions de l'apprentissage collectif. Le facilitateur aide le collectif à prendre conscience de ses besoins et à trouver ses propres solutions. Dans le cadre de l'approche par les communs, dès lors qu'une intention politique de l'intervention d'aide est précisée, le facilitateur n'est pas neutre mais au contraire « engagé » pour plus de justice sociale, environnementale et de résilience.

FAIRE COMMUN. « Le "faire commun", ou *commoning* (Bollier *et al.* 2014 ; Coriat, 2020), est le processus qui conduit des individus à se mobiliser pour mettre en partage des savoirs, des expériences, des moyens humains, techniques ou financiers, en vue de la réalisation d'un intérêt commun et approprié. Il est l'essence de l'action collective⁷. »

6. Antona M., Bousquet F. (2017), p. 126.

7. Aubert S., Botta A. (2022), p. 240.

GOVERNANCE. Processus par lequel est créé un répertoire de règles, de normes et de stratégies qui guide le comportement des acteurs dans un domaine donné d'interactions politiques⁸. Un système de gouvernance englobe tant les acteurs et institutions que les normes mobilisées formelles et informelles, ou que les pratiques d'élaboration de règles, leur mise en œuvre et leur contrôle. Ces règles peuvent être objet de consensus ou de mise en concurrence entre les acteurs. De façon prescriptive, la gouvernance se réfère au pouvoir de décider de règles et aux différents registres d'autorité sur lesquels elles reposent.

GOVERNANCE PARTAGÉE. Modèle d'action publique qui postule que chacun des acteurs concernés, notamment les citoyens, mais aussi les secteurs public et privé, exerce un pouvoir réel dans les prises de décision et le contrôle de leur application. Nous pouvons la qualifier de **gouvernance partagée « en communs »** lorsque la gouvernance est construite et constamment améliorée dans une dynamique sociale de commun, notamment d'action collective et d'apprentissage collectif. Le qualificatif « en communs » souligne le caractère dynamique et évolutif de ce type de gouvernance.

MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE. Elle consiste à transmettre aux organisations de la société civile locales (OSC) les outils et les compétences liées à la gestion de petits projets de développement. En Haïti, les projets mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage communautaire concernent des micro-aménagements permettant d'améliorer significativement la vie quotidienne des habitants. Ils sont portés et mis en œuvre par des OSC qui jouent le rôle d'interface entre le dispositif « projet », souvent porté par une ONG internationale, et la communauté d'usagers ou de futurs usagers qu'elles représentent. L'OSC est entièrement responsable de son projet et reçoit pour cela un accompagnement à toutes les étapes.

INSTITUTION. Les institutions regroupent à la fois les organisations et les règles, les modes de faire et d'être, mais également les structures de pensée, concepts et paradigmes générés et utilisés pour structurer les modes d'interaction au sein de ces organisations dans le but d'influer sur les décisions individuelles et collectives.

Pour Ostrom, « le terme "institution" n'est pas [...] synonyme d'organisation. Le terme signifie "un ensemble de règles réellement mises en pratique par un ensemble d'individus pour organiser des activités répétitives qui ont des effets sur ces individus, et éventuellement sur d'autres" »⁹.

SITUATION D'ACTION. Espace social dans lequel des acteurs observent des informations, sélectionnent des actions, s'engagent dans des modèles d'interaction et obtiennent des résultats de leur interaction. Boîte noire où les choix politiques sont faits¹⁰.

8. McGinnis M.D. (2011).

9. Ostrom E. (2009), p. 9.

10. McGinnis M.D. (2011).

SUIVI RÉFLEXIF. Les mécanismes de suivi réflexif permettent aux *commoners* de suivre l'évolution de la ressource, du service ou du territoire dont ils prennent soin ensemble dans le cadre d'une gouvernance partagée. À la différence du suivi-évaluation d'un projet, conçu et mis en œuvre par l'opérateur de développement, le suivi réflexif du commun est conçu et mis en œuvre par les *commoners* pour les *commoners*. La collecte régulière d'informations sur leur objet de commun permet aux *commoners* de refléter (comme un miroir) l'effectivité et l'impact de leurs actions et des règles adoptées sur la pérennité de celui-ci, ainsi que sur l'équité de ses usages. La mise en débat de ces informations permet aux *commoners* de réfléchir aux améliorations à fournir dans leurs modes d'action, de régulation et de gouvernance pour atteindre leurs objectifs de justice sociale et environnementale. Le suivi réflexif est un élément clé de la dynamique d'apprentissage continu du commun, dont il constitue à ce titre un indicateur de bonne santé. ●

BIBLIOGRAPHIE

- Antona M., Bousquet F. (dir.) (2017), *Une troisième voie entre l'État et le marché : échanges avec Elinor Ostrom*, Versailles, Éditions Quæ, 143 p.
- Aubert S., Botta A. (dir.) (2022), *Les communs : un autre récit pour la coopération territoriale*, Versailles, Éditions Quæ, 272 p.
- Casséus T., Payen F. (2013), « L'action communautaire en Haïti : enjeux et perspectives », *Intervention*, n° 138, p. 72-82.
- Décret du 14 juin 2006 « Portant organisation de la collectivité territoriale de section communale ».
- Dorner V., Rochegude A. (2020), *Le foncier en Haïti : la propriété foncière, entre complexités juridiques et improvisations informelles depuis l'Indépendance*, AFD, comité technique Foncier & développement, 67 p., Fiche Pays n° 8.
- Gret (2019), *La maîtrise d'ouvrage communautaire (MOC) : atelier de réflexion sur l'expérience sur les MOC au sein du Gret en Haïti*, document interne.
- Gret, Casec de Turgeau (2018), *Plan de développement de Turgeau : 6^e section de Port-au-Prince*, 91 p.
- Haïti (2010), *Haïti, PDNA du Tremblement de Terre – Évaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriels*, 121 p.
- Lavigne Delville P., Rangé C. (2017), *Interroger la gouvernance des ressources partagées*, Anthropologie impliquée, <https://anthropo-impliquee.org/2019/03/01/interroger-la-gouvernance-des-ressources-partagees/> [consulté le 3 mai 2022].
- McGinnis M.D. (2011), "An Introduction to IAD and the language of the Ostrom Workshop: A simple guide to a complex framework", *Policy Studies Journal*, Vol. 39, No. 1, p. 169-183, <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2010.00401.x>
- Milian J., Tamru B. (2018), « Port-au-Prince, ville du risque ? Un mythe au prisme d'une urbanisation vulnérable », *Études caribéennes*, n° 39-40, <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.11464>
- Olivier de Sardan J-P. (2021), *La revanche des contextes : des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, Paris, Karthala, 480 p., Hommes et sociétés.
- Ostrom E. (1990), *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press, 279 p.
- Ostrom E. (2009), *Pour des systèmes irrigués autogérés et durables : façonner les institutions* (trad. et synthèse par P. Lavigne Delville), Nogent-sur-Marne, Éditions du Gret, 33 p., Coopérer aujourd'hui, n° 67.
- Samuelson P. A. (1954), "The pure theory of public expenditure", *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 36, No. 4, 387-389, <https://doi.org/10.2307/1925895>
- Tardieu J.-F. (2015), *Le redécoupage territorial administratif, un impératif pour l'aménagement du territoire d'Haïti*, 15 p.
- Unicef (2023), *Descriptif de programme de pays – Haïti*, Nations unies, Conseil économique et social, 3 janvier 2023, 21 p. ●

Imprimé en mai 2025 sur les presses d'ISIPRINT.

Dépôt légal : mai 2025.

PETITS AMÉNAGEMENTS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE À PORT-AU-PRINCE

*Des gouvernances « en communs » pour améliorer l'accès
aux aménagements urbains ?*

Ce carnet relate la façon dont le Gret a accompagné les acteurs publics et la société civile pour planifier, concevoir et mettre en œuvre de petits projets d'aménagements urbains dans les quartiers précaires de la section communale de Turgeau à Port-au-Prince, puis a expérimenté une approche par les communs pour en favoriser la gouvernance partagée.

La méthodologie d'appui à la « maîtrise d'ouvrage communautaire » a permis à des organisations de la société civile de porter et de gérer directement une trentaine de projets visant l'accès aux services de base. Avec l'approche par les communs, elles sont allées plus loin et ont mis en œuvre des gouvernances partagées associant les usagers et l'autorité locale autour de six de ces aménagements, appréhendés à la fois comme « bien communs » et comme futurs communs.

Destiné aux associations, ONG et bailleurs de fonds promouvant les initiatives autour de communs, ce carnet s'efforce de partager les apprentissages sur la faisabilité et la valeur ajoutée d'une approche par les communs dans le cadre de micro-projets conduits en maîtrise d'ouvrage communautaire, ceci afin de prolonger la dynamique engagée en Haïti et de développer des démarches similaires dans d'autres contextes.

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité du Gret et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue des financeurs.

EN PARTENARIAT AVEC :



Campus du Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. 33 (0)1 70 91 92 00 – www.gret.org

ISSN 2677-9803
ISBN 978-2-86844-360-1



9 782868 443601